

Mays Mouissi  
& Harold Leckat



45 engagements, 3 réalisations

**BILAN**

de la 1<sup>ère</sup> année de  
**Rose Christiane  
Ossouka Raponda**

**à la Primature**

— Juillet 2021

---

# 45 engagements, 3 réalisations

---

Bilan de la 1<sup>ère</sup> année de  
Rose Christiane Ossouka  
Raponda à la Primature

---

Mays MOUISSI & Harold LECKAT

---



**GABON**

**JUILLET 2021**

« *Bilan : document qui interdit de se raconter des histoires un mois sur douze.* »

Philippe Bouvard

*Remerciements à l'équipe de Gabon Média Time  
qui s'est mobilisée pour faciliter la réalisation de ce travail.*

*Remerciements également aux jeunes Gabonais bénévoles  
qui se sont rendus sur les différents sites, à Libreville comme à l'intérieur du pays,  
pour faire l'état des lieux de la réalisation ou non des promesses gouvernementales.  
C'est à eux que nous devons la grande majorité des photographies qui illustrent ce document.*

*Remerciements enfin à Jémima Allogho  
qui a assurée la relecture préalable à la publication du présent document.*

## Sommaire

Liste des tableaux .....	6
Liste des figures .....	7
Abréviations .....	8
Résumé exécutif .....	9
Approche méthodologique .....	12
Santé .....	13
Recherche scientifique .....	19
Enseignement et formation professionnelle .....	22
Energie et ressources hydrauliques .....	29
Habitat et logement .....	36
Pêche et élevage .....	40
Promotion des investissements et environnement des affaires .....	44
Economie numérique .....	49
Tourisme .....	52
Mines et industries .....	55
Economie et finances .....	58
Justice .....	64
Affaires étrangères .....	68
Travaux publics .....	71
Culture, jeunesse et sports .....	76
Conclusion .....	79
<b>Annexe 1 : Déclaration de politique générale du Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda .....</b>	<b>80</b>
<b>Annexe 2 : Répartition des promesses du Gouvernement par secteur .....</b>	<b>88</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Santé.....	14
<b>Tableau 2</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Recherche scientifique .....	20
<b>Tableau 3</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Enseignement et Formation professionnelle .....	23
<b>Tableau 4</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Energie et Ressources hydrauliques .....	30
<b>Tableau 5</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Habitat et Logement .....	37
<b>Tableau 6</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Pêche et Elevage .....	41
<b>Tableau 7</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Promotion des investissements et environnement des affaires .....	45
<b>Tableau 8</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Economie numérique .....	50
<b>Tableau 9</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Tourisme ....	53
<b>Tableau 10</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Mines et industries.....	56
<b>Tableau 11</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Economie et Finances.....	59
<b>Tableau 12</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Justice .....	65
<b>Tableau 13</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Affaires étrangères .....	69
<b>Tableau 14</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Travaux publics.....	72
<b>Tableau 15</b> Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Culture, jeunesse et sports .....	77

## Liste des figures

<b>Figure 1</b> Taux de réalisation des engagements de Rose Christiane Ossouka Raponda .....	9
<b>Figure 2</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Santé ...	14
<b>Figure 3</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Recherche scientifique .....	20
<b>Figure 4</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Enseignement et Formation professionnelle .....	23
<b>Figure 5</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Energie et Ressources hydrauliques .....	30
<b>Figure 6</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Habitat et Logement .....	37
<b>Figure 7</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Pêche et Elevage .....	41
<b>Figure 8</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Promotion des investissements et environnement des affaires.....	45
<b>Figure 9</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Economie numérique .....	50
<b>Figure 10</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Tourisme .....	53
<b>Figure 11</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Mines et industries.....	56
<b>Figure 12</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Economie et Finances .....	59
<b>Figure 13</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Justice .....	65
<b>Figure 14</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Affaires étrangères .....	69
<b>Figure 15</b> Taux de réalisation secteur Travaux publics .....	72
<b>Figure 16</b> Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Culture, jeunesse et sports .....	77

## Abréviations

**AFD** : Agence française de développement

**AGTF** : Africa Growing Together Fund

**ANUTTC** : Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre

**BAD** : Banque africaine de développement

**BIRD** : Banque internationale pour la reconstruction et le développement

**CENAREST** : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique

**CERMEL** : Centre de Recherches Médicales de Lambaréné

**CHU** : Centre hospitalier universitaire

**CICMHZ** : Compagnie industrielle et commerciale des mines de Hangzhou

**CIRMF** : Centre International de Recherches Médicales de Franceville

**COMILOG** : Compagnie minière de l'Ogooué

**EPFASS** : Ecole provinciale de formation d'actions sanitaires et sociales

**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation

**FGIS** : Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques

**FID** : Fonds d'Initiatives Départementales

**FMI** : Fonds monétaire international

**FPCL** : Fonds de Péréquation des Collectivités Locales

**GSEZ** : Gabon Special Economic Zone

**MEDC** : Mécanisme élargi de crédit

**NGM** : Nouvelle Gabon mining

**OMS** : Organisation mondiale de la santé

**OPN** : Office Pharmaceutique National

**PAPG** : Plan d'action prioritaire du Gouvernement

**PASBMIR** : Projet d'accès aux services de base en milieu rural et renforcement des capacités

**PASBRC** : Projet d'accès aux services de base en milieu rural et renforcement des capacités

**PIAEPAL** : Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et assainissement de Libreville

**PLFR** : Projet de loi de Finances rectificative

**PIB** : Produit intérieur brut

**PMI** : protection maternelle et infantile

**PISE** : Projet d'investissement dans le secteur éducatif gabonais

**SAG** : Société autoroutière du Gabon

**SING** : Société d'incubation numérique du Gabon

**SNIS** : Système National d'Information Sanitaire

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**USS** : Université des sciences de la santé

**USTM** : Université des sciences et techniques de Masuku

## Résumé exécutif

Le 16 juillet 2020, Rose Christiane Ossouka Raponda était nommée au poste de Premier ministre de la République gabonaise. Le 4 septembre 2021, conformément aux dispositions de l'article 28a de la Constitution<sup>1</sup>, elle présentait devant l'Assemblée nationale son programme de politique générale et obtint la confiance des députés à 90,51%<sup>2</sup>. Pour obtenir ce vote de confiance, le nouveau Premier ministre avait décliné 45 promesses réparties dans 15 secteurs qu'elle s'engageait à réaliser, avec son Gouvernement, durant son magistère.

Un an après sa prise de fonction, quel bilan peut-on en tirer ?

Depuis l'accession du Gabon à l'indépendance en 1960, jamais des citoyens, en dehors du cadre des partis politiques, n'avaient pris l'initiative de produire par eux-mêmes un bilan exhaustif de la réalisation des engagements d'un Premier ministre contenus dans son programme de politique générale. Ce premier exercice, essentiel pour permettre aux Gabonais d'avoir une meilleure lisibilité de l'action publique, a conclu à un bilan plutôt mitigé du Gouvernement au regard des promesses solennelles de son Chef, le Premier ministre.

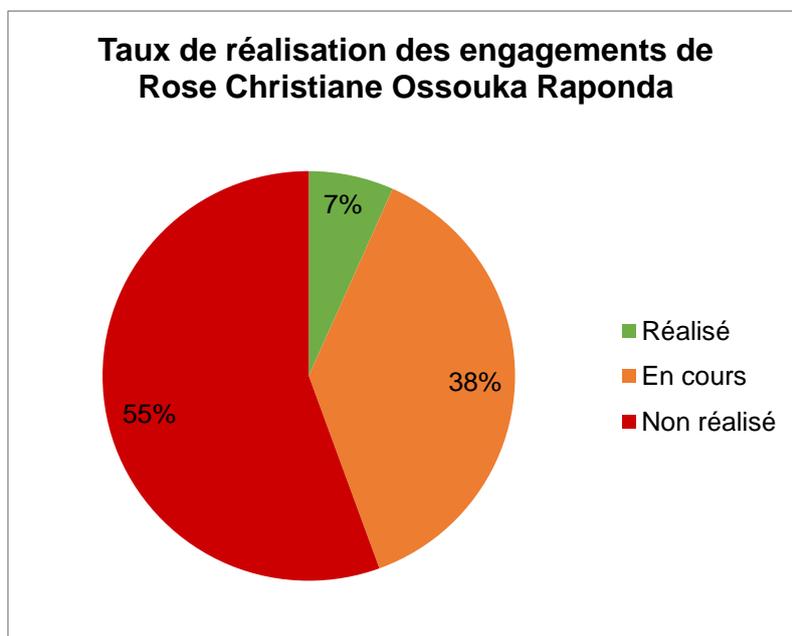


Figure 1 Taux de réalisation des engagements de Rose Christiane Ossouka Raponda

**En effet, après 365 jours passés à la Primature, seulement 3 promesses (7%) faites à la nation par Rose Christiane Ossouka Raponda ont été intégralement réalisées, 17 promesses (38%) peuvent être considérées comme en cours de réalisation et 25 promesses (55%) ne sont pas réalisées ou sont considérées comme telles.**

S'il peut être mis à l'actif du Gouvernement le maintien d'une surveillance active de la pandémie du covid-19 depuis mars 2020, la livraison de l'usine d'eau potable CimGabon2 à Ntoum et l'inauguration d'un centre de formation professionnel

multisectoriel à Nkok en 2021, pas moins de 6 secteurs regroupant 8 promesses du Premier ministre ont un bilan quasiment nul. Il s'agit des secteurs Recherche scientifique (redéploiement du CENAREST, du CIRMF et du CERMEL), Habitat et Logement (facilitation de l'accès des populations aux terrains viabilisés et au logement), Tourisme (identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme), Mines et Industries (développement du gisement d'or d'Etéké et du fer de Baniaka), Justice (renforcement des droits de l'homme, promotion de l'équité, protection des libertés fondamentales et réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires) et Affaires étrangères (protection et assistance des gabonais de l'étranger).

<sup>1</sup> Constitution de 2018 en vigueur au moment de prise de fonction du Premier ministre Ossouka Raponda

<sup>2</sup> 124 députés ont accordé leur confiance au Gouvernement et 13 ont voté contre.

Concernant spécifiquement les promesses considérées comme en cours de réalisation par le Gouvernement, elles ne sont pas toutes logées à la même enseigne. Quelques unes sont très avancées comme la construction de cinq centres de débarquement de produits de pêche à Cocobeach, Franceville, Mouila, Makokou et Mayumba, l'extension et la densification des réseaux électriques et les travaux d'amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable. A l'inverse, la réalisation d'autres promesses gouvernementales semble être conduite avec apathie voire laissée à l'abandon. C'est le cas notamment des travaux de réhabilitation des voiries urbaines du Grand Libreville, de la réalisation de la route *Transgabonaise*, de la réhabilitation de l'Ecole provinciale de formation et d'actions sanitaires de Mouila et de la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) devant aboutir à une réduction de 30% du coût du médicament.

Surreprésentées dans le bilan de la première année de Rose Christiane Ossouka Raponda à la Primature, les promesses non réalisées sont nombreuses. C'est le cas notamment des promesses d'ouverture d'une école d'infirmières avant la fin de l'année 2020 à Libreville, du lancement du Centre des métiers du transport et de la logistique d'Akanda avant la fin de l'année 2020, de la création de 5000 emplois entre octobre 2020 et octobre 2021 par la mise en place deux nouvelles zones économiques spéciales à Lambaréné et Franceville, de l'activation des mécanismes de financement des collectivités locales tels que le Fonds d'Initiatives Départementales (FID), de la réforme de l'Université des Sciences de la Santé (USS), de la mise en place des formations en ingénierie médicale dans les établissements technologiques du pays, des actions en faveur d'une meilleure couverture vaccinale, de la lutte contre le paludisme, le VIH Sida, la tuberculose et les autres maladies parasitaires, etc.

S'il faut concéder au Chef du Gouvernement qu'une année n'est pas toujours suffisante pour enregistrer des résultats sur toutes les promesses contenues dans un programme de politique générale, il convient cependant de rappeler que sous la présidence d'Ali Bongo Ondimba, un Premier ministre occupe la Primature en moyenne pendant 779 jours soit 2,13 ans<sup>3</sup>. Ce constat devrait inciter Rose Christiane Ossouka Raponda à accélérer la mise en œuvre de ses engagements pour que son passage à la Primature ne se solde pas par un échec, comme ce fut le cas pour ses cinq prédécesseurs.

---

<sup>3</sup> Durée moyenne passée à la Primature par les Premiers ministres d'Ali Bongo :

Paul Biyoghé Mba	864 jours soit 2 ans, 4 mois et 11 jours
Raymond Ndong Sima	698 jours soit 1 an, 10 mois et 27 jours
Daniel Ona Ondo	947 jours soit 2 ans, 7 mois et 4 jours
Emmanuel Isozot Ngondet	835 jours soit 2 ans, 3 mois et 13 jours
Julien Nkoghé Békalé	551 jours soit 1 an, 6 mois et 4 jours

# BILAN DE LA 1ÈRE ANNÉE DE ROSE CHRISTIANE OSSOUKA RAPONDA À LA PRIMATURE

PAR  
MAYS MOUSSI  
&  
HAROLD LECKAT  
JUILLET 2021

Thème	Engagement	Statut en juillet 2021
Santé	Surveiller la pandémie, encourager les opérations de dépistage volontaire, prendre en charge les cas positifs	RÉALISÉ
	Renforcement des plateaux techniques des structures sanitaires, (celles des régions sanitaires)	NON RÉALISÉ
	Renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières de 2e et 3e niveaux	NON RÉALISÉ
	Réhabilitation de l'ancien HPO et transformation en Institut des Maladies Infectieuses	NON RÉALISÉ
	Déploiement de 9 centres de diagnostics dans toutes les provinces, d'ici le premier semestre 2021	NON RÉALISÉ
	Actions en faveur d'une meilleure couverture vaccinale, de la lutte contre le paludisme, le VIH et la tuberculose	NON RÉALISÉ
	Rendre accessible et disponible les médicaments dans tous les départements sanitaires	NON RÉALISÉ
	Réforme de l'OPN afin de réduire le coût du médicament de 30%	EN COURS
	Etablissement de PPP avec des opérateurs spécialisés dans la gestion du médicament	EN COURS
Recherche scientifique	Redéployer le CENAREST, le CIRMF et le CERMEI	NON RÉALISÉ
Enseignement et formation pro.	Ouverture d'une Ecole d'infirmières avant la fin de l'année 2020 à Libreville	NON RÉALISÉ
	Réhabilitation de l'Ecole provinciale de formation et d'actions sanitaires de Mouila	EN COURS
	Réforme de l'Université des Sciences de la Santé	NON RÉALISÉ
	Mise en place des formations en ingénierie médicale dans les établissements technologiques	NON RÉALISÉ
	Lancement du Centre des Métiers du Transport et de la Logistique avant la fin de l'année 2020	NON RÉALISÉ
	Lancement du Complexe multisectoriel de N'kok en 2021	RÉALISÉ
	Améliorer les conditions d'accueil des élèves des niveaux primaire et secondaire	EN COURS
	Lancement des barrages hydro. de Kinguélé Aval, Ngoulmendjim et Dibwangui qui généreront 2350 emplois	NON RÉALISÉ
Energie et ressources hydrauliques	Construction et réhabilitation de près de 750 km de lignes électriques (GSEZ INFRA)	EN COURS
	Extensions et densification des réseaux électriques (provinces : G1, G2, G4 et G9)	EN COURS
	Livraison, en fin d'année 2020, d'une usine d'eau potable à proximité du lac CimGabon	RÉALISÉ
	Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable pour le porter à 80%	EN COURS
	Réaliser 925 pompes d'hydraulique villageoise	NON RÉALISÉ

RÉALISÉ  
7%

EN COURS  
38%

NON RÉALISÉ  
55%

Thème	Engagement	Statut en juillet 2021
Habitat et logement	Faciliter l'accès des populations aux terrains viabilisés et au logement	NON RÉALISÉ
Pêche et élevage	Construction de cinq centres de débarquement de produits de pêche	EN COURS
Promotion des invest. et environnement des affaires	Accélérer les réformes qui permettront d'améliorer notre classement au « Doing Business »	EN COURS
	Mise en place des ZES de Lambaréné et FCV + création de 5.000 emplois en 1 an	NON RÉALISÉ
Economie numérique	Développement du projet e-Gabon et formation des personnels dans les différentes spécialités	EN COURS
Tourisme	Identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme	NON RÉALISÉ
Mines et industries	Développer davantage le secteur minier en diversifiant les opérateurs et les minerais à exploiter	NON RÉALISÉ
Economie et Finances	Opérationnalisation du dispositif de régulation et de mise en œuvre des marchés publics	EN COURS
	Consolider notre crédibilité financière	NON RÉALISÉ
	Rationaliser la dette pour préserver la viabilité et la soutenabilité des finances publiques	NON RÉALISÉ
	Trouver de nouvelles niches de recettes en vue d'améliorer les capacités de financement de l'économie	EN COURS
	Lutter contre la fraude fiscale, achèvement du projet e-t@x et mobit@x et création du compte fiscal numérique	EN COURS
Justice	Activation des mécanismes de financement des collectivités locales que sont le FPCL et le FID	NON RÉALISÉ
	Promotion d'une justice qui consolide l'Etat de droit et renforce les droits de l'Homme	NON RÉALISÉ
	Protection des droits et libertés fondamentales des citoyens	NON RÉALISÉ
Affaires étrangères	Réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires	NON RÉALISÉ
	Protection et assistance des gabonais de l'étranger	NON RÉALISÉ
Travaux publics	Réalisation de la route Transgabonaise	EN COURS
	Réalisation des travaux de réhabilitation des voiries urbaines du Grand Libreville	EN COURS
	Redynamisation des fédérations sportives et reprise des championnats nationaux	EN COURS
Culture, Jeunesse et Sports	Réforme du Conseil National de la Jeunesse	EN COURS
	Recensement des associations afin de connaître leurs activités et cadrer leurs interventions	NON RÉALISÉ

## Approche méthodologique

L'objectif de ce rapport est de réaliser de façon objective le bilan de la première année de Madame Rose Christiane Ossouka Raponda à la Primature de la République gabonaise. Ce bilan est réalisé en évaluant, secteur par secteur, engagement par engagement, le niveau de réalisation des promesses faites par le Premier ministre à la nation lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale le 4 septembre 2020.

Pour mesurer le statut de chaque engagement (réalisé, en cours ou non réalisé), nous avons procédé de la façon suivante :

- identification des différents engagements et répartition par secteur ;
- visites de terrain sur les sites de différents projets que le Premier ministre s'est engagé à réaliser à Libreville et à l'intérieur du pays le cas échéant, quand cela était possible et autorisé ;
- estimation du degré d'évolution des projets en fonction des délais annoncés ;
- entretiens avec des ouvriers et superviseurs présents sur les chantiers ;
- entretiens avec des responsables de l'administration ;
- échanges avec des bailleurs de fonds concernant les projets qui bénéficient de leur appui technique et financier ;
- comparaison des prévisions économiques et budgétaires annoncées avec celles constatées au cours des 12 derniers mois.

L'ambition des auteurs de ce rapport est d'apporter plus de transparence sur la réalité de l'action des responsables gouvernementaux, de mettre en place un processus continu d'évaluation des politiques publiques par les citoyens, d'imposer une culture du résultat dans la gestion des affaires publiques et d'assurer une pression constante en faveur de la réalisation des promesses faites au peuple gabonais par ses dirigeants.

# Santé



## Bilan de la réalisation des engagements – Secteur santé

Engagements du Gouvernement - Secteur santé	Statut
Maintenir une surveillance active de la pandémie, encourager les opérations de dépistage volontaire, prendre en charge les cas positifs, protéger les personnels soignants.	Réalisé
Renforcement des plateaux techniques des structures sanitaires, notamment celles des régions sanitaires	Non réalisé
Renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières, de deuxième et troisième niveaux	Non réalisé
Réhabilitation de l'ancien Hôpital Pédiatrique d'Owendo et transformation en Institut des Maladies Infectieuses	Non réalisé
Déploiement de 9 centres de diagnostics dans toutes les provinces, d'ici le premier semestre 2021	Non réalisé
Actions en faveur d'une meilleure couverture vaccinale, de la lutte contre le paludisme, le VIH Sida, la tuberculose et les autres maladies parasitaires.	Non réalisé
Rendre accessible et disponible les médicaments dans tous les départements sanitaires	Non réalisé
Réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) afin de réduire, de manière globale, le coût du médicament de 30%	En cours
Etablissement de partenariats publics-privés avec des opérateurs spécialisés dans la gestion du médicament	En cours

Tableau 1 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Santé

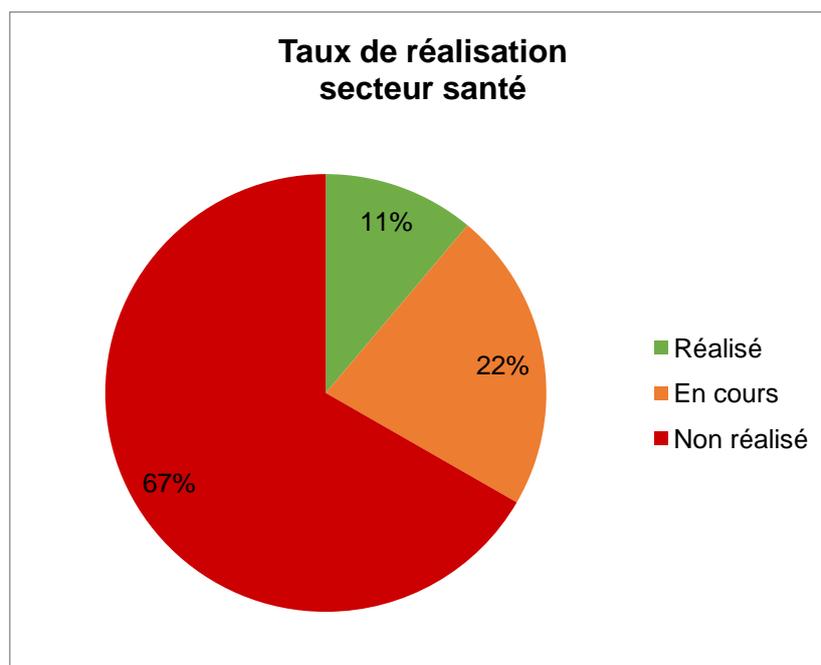


Figure 2 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Santé

**Engagement 1 : Maintenir une surveillance active de la pandémie, encourager les opérations de dépistage volontaire, prendre en charge les cas positifs, protéger les personnels soignants.**

Statut : **réalisé**

Le gouvernement a élargi les centres de dépistage du covid-19 dans les structures sanitaires de proximité telles que les centres de protection maternelle et infantile (PMI), dans les marchés et grandes artères de la capitale notamment ainsi que dans les grandes villes de l'intérieur du pays. La réalisation des tests PCR et des tests antigéniques est gratuite pour les populations. La prise en charge hospitalière des malades du covid-19 dans les structures publiques est également gratuite. Le comité de pilotage créé pour gérer la riposte contre le covid-19 rend public toutes les quarante-huit heures le bilan de l'évolution de la pandémie au niveau national. Fin juin 2021, le nombre de cas de covid-19 avait fortement baissé par rapports au pic de contaminations enregistré en 2020.



Réalisation de tests covid-19 antigéniques dans un marché de Libreville

© Communication de la mairie de Libreville

**Engagement 2 : Renforcement des plateaux techniques des structures sanitaires, notamment celles des régions sanitaires dans le but d'améliorer nos capacités de prise en charge.**

Statut : **non réalisé**

Le renforcement des plateaux techniques des structures sanitaires notamment dans les hôpitaux de référence n'est pas effectif. Cette situation a conduit, le 3 mars 2021, les médecins du principal hôpital du Gabon, le Centre hospitalier universitaire de Libreville (CHUL), à travers leur syndicat, à lancer un appel de détresse au Président de la République. Ils écrivaient : « *Comment comprendre que le CHU de Libreville soit aujourd'hui non pas la vitrine de l'offre de soins dans notre pays mais plutôt la vitrine de l'agonie de notre système de santé ? Comment comprendre que les 2 centrales de production d'oxygène aient été laissées en l'état (seuls 3 modules sur 8 nécessaires sont fonctionnels). Comment accepter les ruptures incessantes en oxygène dans un hôpital en première ligne de la prise en charge des patients Covid-19 graves (exposant chaque minute les patients à la mort et mettant le personnel dans une angoisse perpétuelle) ? Combien de patients devons-nous encore perdre pour que les moyens arrivent à nous et à nos patients ?* ».

Le 4 mars 2021, faisant allusion au manque de moyens de la structure hospitalière qu'elle dirige, Marie-Thérèse Vane déclarait : « *Le CHUL reste un hôpital efficient. Quels que soient les moyens, nous nous débrouillons avec l'art de la médecine que nous avons appris pour sauver les malades* ».

Dénonçant à leur tour les mauvaises conditions de travail, la vétusté du matériel, l'absence d'eau courante dans certains services de l'hôpital et le non-règlement de leurs quotes-parts depuis 15 mois, les sages-femmes du CHUL ont organisé un mouvement d'humeur le 1<sup>er</sup> juin 2021.



Le bâtiment vétuste du service Maternité-Gynécologie du CHUL le 2 juillet 2021

© H.L.I



Mouvement d'humeur des sages-femmes du CHUL le 1<sup>er</sup> juin 2021

© Gabon Média Time

**Engagement 3 : Renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières, de deuxième et troisième niveaux (Centres Hospitaliers Régionaux, des hôpitaux départementaux, des centres médicaux, des centres de santé et des dispensaires) dans le cadre du programme d'investissements du secteur de la santé pour la période 2020-2022 afin de concentrer l'action des CHU sur la prise en charge des cas plus complexes.**

Statut : **non réalisé**

Inscrit dans le plan d'action prioritaire 2020-2022 de la politique sanitaire nationale, le renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières, de deuxième et troisième niveaux (Centres hospitaliers régionaux, des hôpitaux départementaux, des centres médicaux, des centres de santé et des dispensaires) n'est pas pleinement effectif à ce jour. Des appels d'offres pour la réhabilitation des équipements des structures sanitaires ont été lancés par le ministère de la Santé<sup>4</sup> dont le dernier date du 22 juin 2021. Ils concernent principalement la réhabilitation de centres médicaux dans les provinces et la fourniture d'équipements aux centres hospitaliers régionaux.

Selon le ministre de la Santé Guy Patrick Obiang Ndong, sur les 660 infrastructures sanitaires qui existent au Gabon, la moitié n'est pas fonctionnelle faute de ressources humaines.<sup>5</sup> Cependant, quand les ressources humaines existent, elles ne reçoivent pas régulièrement leur rémunération, à l'instar du personnel du centre médical de Moabi (Nyanga) qui n'a pas reçu ses primes de garde, de responsabilité et quote-part depuis 11 mois<sup>6</sup>. Un second round d'évaluation dans quelques mois permettra d'évaluer si les appels d'offres lancés ont abouti à la réalisation effective des travaux sur les différents lots d'une part et d'opérationnaliser les infrastructures sanitaires non-fonctionnelles d'autre part.

Les centres hospitaliers universitaires (CHU), structures hospitalières de premier niveau, continuent de prendre en charge toutes les pathologies quel que soit leur degré de gravité. En milieu urbain, l'absence de structures médicales publiques de proximité dans les différents quartiers apparaît toujours comme un chaînon manquant dans l'organisation de la prise en charge des patients et freine la spécialisation des structures hospitalières selon leur niveau.

**Engagement 4 : Réhabilitation de l'ancien hôpital Pédiatrique d'Owendo et transformation en Institut des Maladies Infectieuses.**

Statut : **non réalisé**

Le marché des travaux de réhabilitation de l'ancien hôpital Pédiatrique d'Owendo a été attribué en 2020.<sup>7</sup> Prévu pour durer 5 mois, les travaux ont pris du retard. Au début du mois de juin 2021, l'entreprise adjudicataire s'installait seulement sur le site.

<sup>4</sup> Appel d'offres n°001, 002, 003, 004, 005 et 006/Réhabilitation et équipement de santé/2021 du ministère de la Santé

<sup>5</sup> Cf. Interview de Guy Patrick Obiang Ndong dans l'émission "Face à vous" diffusée le 2 juillet 2021 sur la chaîne Gabon24

<sup>6</sup> Cf. Quotidien *L'Union* n°13664 du 3 et 4 juillet 2021, article "Moabi/Centre médical : le personnel réclame le paiement des arriérés de primes", page 8

<sup>7</sup> Marché n°15/MS/2020 du ministère de la Santé attribué à l'entreprise SBME

Si les travaux étaient menés à leur terme, le site réhabilité devrait accueillir l'Institut des Maladies Infectieuses d'une part et le laboratoire Pr Daniel Gahouma qui est actuellement installé dans l'enceinte du palais des sports de Libreville d'autre part.



Le bâtiment principal de l'ancien hôpital pédiatrique d'Owendo le 11 juin 2021

©H.L.I.

**Engagement 5 : Déploiement de 9 centres de diagnostics dans toutes les provinces, d'ici le premier semestre 2021 afin d'assurer une meilleure prise en charge des patients et une réduction substantielle du coût des examens médicaux.**

Statut : **non réalisé**

Le premier semestre 2021 s'est achevé sans que n'aient été déployés dans les différentes provinces les 9 centres de diagnostics annoncés par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale devant le parlement. En conséquence, la « *réduction substantielle* » du coût des examens médicaux que devait entraîner la réalisation de cet engagement n'a jamais été effective, bien au contraire.

A noter que cet engagement du Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda reprenait un engagement pris par Ali Bongo Ondimba, lui-même, lors de son discours à la nation du 16 août 2020 où il déclarait : « *neuf centres de diagnostics sont en cours de déploiement dans nos provinces pour une mise en service effective au premier semestre 2021* ». Cet engagement non tenu rejoint une autre promesse d'Ali Bongo, elle aussi jamais réalisée, à savoir la création de 60 centres de test sur l'ensemble du territoire.<sup>8</sup>

**Engagement 6 : Actions en faveur d'une meilleure couverture vaccinale, de la lutte contre le paludisme, le VIH Sida, la tuberculose et les autres maladies parasitaires.**

Statut : **non réalisé**

Depuis la détection du premier cas de coronavirus au Gabon, le Gouvernement a concentré son énergie sur la riposte contre cette pandémie. Les autres endémies et maladies parasitaires ont été reléguées au second plan. C'est d'ailleurs ce qu'a déploré le Dr. Safou Abdou Razack, président du Programme national de lutte contre le Paludisme pour qui, il est impossible « *de vouloir gagner la bataille du covid-19 sans avoir réglé la question du paludisme* »<sup>9</sup>. Le Gouvernement dit avoir lancé un vaste programme de lutte contre le paludisme qui se limite en fait à la distribution de moustiquaires imprégnées à des femmes enceintes en situation de précarité.

Le paludisme est pourtant l'une des maladies qui tue le plus au Gabon. A titre d'exemple, selon les statistiques les plus récentes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le paludisme a tué 591 personnes en 2019 au Gabon tandis que le coronavirus en a tué 64 au cours de l'année 2020, soit 9 fois moins que le paludisme. En dépit de cela, très peu de moyens ont été mobilisés pour limiter l'impact du paludisme sur la santé des populations. Il en est de même pour la lutte contre le VIH Sida et la tuberculose.

<sup>8</sup> Discours à la nation du Président de la République du 3 avril 2020, paragraphe 4

<sup>9</sup> Interview accordée à gabonmediatime.com le 23 avril 2021

## **Engagement 7 : Rendre accessible et disponible les médicaments dans tous les départements sanitaires.**

Statut : **non réalisé**

L'accès aux médicaments dans les différentes structures sanitaires publiques aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays n'est pas toujours assuré, souvent en raison de ruptures d'approvisionnement. Au cours du premier semestre 2021, les médecins affectés dans les structures sanitaires publiques n'ont cessé de dénoncer leurs conditions de travail aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays. Au Centre hospitalier universitaire de Libreville par exemple, la Directrice générale a souligné la saturation du plateau technique, son collègue du Centre médical de Booué reconnaît quant à lui les mauvaises conditions de travail<sup>10</sup> qui font que certains agents affectés dans des localités de l'intérieur du pays renoncent à s'y rendre, bravant ainsi les textes qui régissent la Fonction publique qui les y obligent pourtant.

## **Engagement 8 : Réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) afin de réduire, de manière globale, le coût du médicament de 30% par l'utilisation des médicaments génériques de qualité, d'une part, de réorganiser cette centrale d'achat et de redéfinir ses missions d'autre part.**

Statut : **en cours**

La réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) est en cours.

Un projet de décret approuvant les statuts de l'OPN a été adopté en Conseil des ministres le 29 avril. Ce décret vient compléter l'Ordonnance n°008/PR/2021 du 19 février 2021 portant modification des dispositions de l'article 76 de l'ordonnance n°1/95 du 14 janvier 1995 portant orientation de la Politique de Santé en République Gabonaise, qui acte la réforme de l'OPN sous la forme d'une société d'Etat.

Cependant, à ce stade l'objectif de réduction du coût des médicaments de 30% n'est pas perceptible puisque le processus de réforme engagé n'est pas encore arrivé à son terme.

## **Engagement 9 : Etablissement de partenariats public-privé avec des opérateurs spécialisés dans la gestion du médicament de manière à rendre opérationnelle la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN), d'ici la fin de l'année 2021.**

Statut : **en cours**

L'établissement de partenariats public-privé avec des opérateurs spécialisés dans la gestion du médicament annoncé par le Premier ministre n'est toujours pas effectif à ce jour alors qu'il ne reste que 5 mois avant l'échéance de mise en œuvre de cet engagement pris devant la Représentation nationale.

Cependant, le 21 mai 2021, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé par le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) sous le numéro AMI001-0521-FGIS afin d'arrêter une liste restreinte des consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour l'assistance technique de l'OPN. L'objectif est de proposer un modèle opérationnel plus adéquat pour résoudre les difficultés d'approvisionnement, de stockage et de distribution des médicaments ainsi que les autres produits de santé d'une part et d'appuyer la mise en œuvre de ce modèle sur la période 2021-2025 d'autre part.

---

<sup>10</sup> <https://www.gabonmediatime.com/gabon-le-centre-medical-de-booue-en-etat-de-mort-cerebrale>

# Recherche scientifique



## Bilan de la réalisation des engagements – Secteur Recherche scientifique

Engagement du Gouvernement - Secteur Recherche scientifique	Statut
Redéployer le CENAREST, le CIRMF et le CERMEL	Non réalisé

Tableau 2 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Recherche scientifique

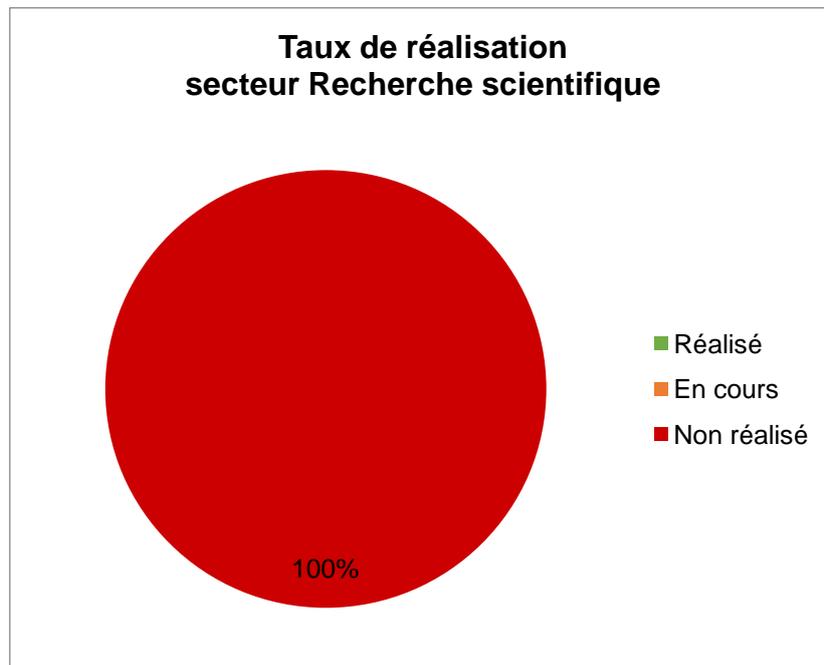


Figure 3 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Recherche scientifique

**Engagement 1 : Redéployer le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), le Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) et le Centre de Recherches Médicales de Lambaréné (CERMEL) pour que ces structures s'imposent comme des outils de référence qui soutiennent et encouragent, au-delà de la santé, des projets de recherche porteurs.**

Statut : **non réalisé**

Le Gouvernement n'a entrepris aucune action significative depuis un an ni au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) ni au Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) encore moins au Centre de Recherches Médicales de Lambaréné (CERMEL) pour que ces centres de recherche s'imposent comme des outils de référence qui soutiennent et encouragent des projets de recherche porteurs. Toutefois, deux d'entre eux, le CIRMF et le CERMEL, peuvent opérer les séquençages nécessaires à la détection des différents variants du covid-19 (sud-africains, indiens, anglais, brésilien etc.). Le CENAREST, qui ne dispose pas d'appuis extérieurs importants comme le CIRMF et le CERMEL, continue de voir ses capacités de recherche limitées par la faiblesse des ressources qui lui sont allouées par le Gouvernement.

# Enseignement et formation professionnelle



## Bilan de la réalisation des engagements – Secteur Enseignement et Formation professionnelle

Engagements du Gouvernement - Secteur Enseignement & Formation	Statut
Ouverture d'une école d'infirmières avant la fin de l'année 2020 à Libreville	Non réalisé
Réhabilitation de l'Ecole provinciale de formation et d'actions sanitaires de Mouila	En cours
Réforme de l'Université des Sciences de la Santé	Non réalisé
Mise en place des formations en ingénierie médicale dans les établissements technologiques du pays	Non réalisé
Lancement du Centre des métiers du transport et de la logistique avant la fin de l'année 2020	Non réalisé
Lancement du Complexe multisectoriel de Nkok en 2021	Réalisé
Améliorer les conditions d'accueil des élèves des niveaux primaire et secondaire	En cours

Tableau 3 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Enseignement et Formation professionnelle

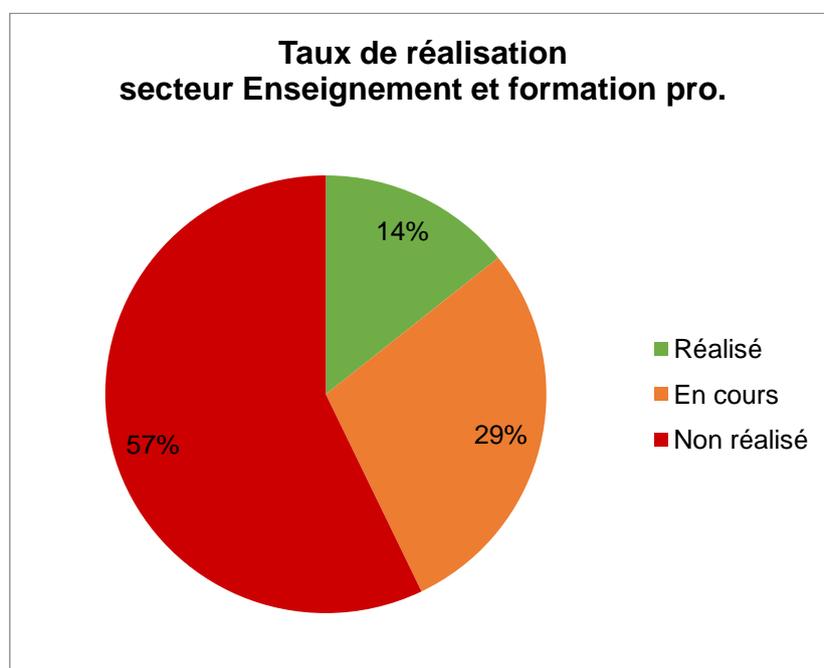


Figure 4 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Enseignement et Formation professionnelle

## Engagement 1 : Ouverture d'une école d'infirmières avant la fin de l'année 2020 afin de résorber le déficit en ressources humaines, observé dans les structures sanitaires du pays.

Statut : **non réalisé**

En dépit de l'annonce faite par Ali Bongo Ondimba le 16 août 2020 lors de son discours à la nation pour les 60 ans d'indépendance du Gabon, l'ouverture d'une nouvelle école d'infirmiers à Libreville n'a jamais eu lieu. L'engagement pris par le Premier ministre devant la représentation nationale de finaliser ce chantier avant la fin de l'année 2020 n'a pas non plus été tenu.

Alors que le second semestre de l'année 2021 est entamé, l'ouverture de cet établissement censé favoriser la résorption du déficit en ressources humaines dans les structures sanitaires ne semble plus être la priorité du Premier ministre et de son ministre de la Santé.

## Engagement 2 : Réhabilitation de l'Ecole provinciale de formation et d'actions sanitaires de Mouila

Statut : **en cours**

Fermée depuis plus d'une décennie faute de budgets, l'Ecole provinciale de formation d'actions sanitaires et sociales (EPFASS) de Mouila est appelée à recevoir à nouveau des élèves grâce à l'appui financier de la BAD<sup>11</sup>. Les travaux précédant la réouverture de cette école étaient prévus pour démarrer au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et s'achever au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Si une entreprise a bien démarré le chantier en octobre 2020, lors de notre passage sur le site au milieu du mois de juin 2021 nous avons constaté que le rythme des travaux a fortement ralenti et l'EPFASS de Mouila continue de présenter un visage peu reluisant.

Pour rappel, en plus de la réhabilitation de l'établissement et de ses équipements, ce projet a pour but de mettre à niveau les laboratoires, d'assurer l'appui logistique et de renforcer les capacités institutionnelles et pédagogiques.



Images l'Ecole provinciale de formation d'actions sanitaires et sociales (EPFASS) de Mouila le 16 juin 2021

© Y.M.

<sup>11</sup> La réhabilitation de l'EPFASS de Mouila bénéficie de l'appui financier de la BAD dans le cadre du Projet de renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes et l'amélioration de la protection sociale (prêt n°2000200000651 de la BAD)

### Engagement 3 : Réforme de l'Université des Sciences de la Santé.

Statut : **non réalisé**

La réforme annoncée de l'Université des Sciences de la Santé n'a toujours pas eu lieu. Le principal établissement de formation du personnel médical du Gabon nécessite d'être réhabilité, mieux équipé et de disposer des financements nécessaires à son entretien pour assurer un meilleur encadrement des étudiants.

Par ailleurs, il est urgent de redonner de la dignité aux étudiants de cet établissement. En effet, lors de notre passage en juin 2021 dans cet établissement pour faire le bilan in-situ de l'engagement de réforme du Gouvernement, nous avons constaté que les étudiants étaient contraints de faire leurs besoins dans la nature. Les toilettes de l'établissement dont l'entretien fait défaut étant fermées de longue date, les étudiants n'ont d'autres choix que de se réfugier derrière les bâtiments pour leurs besoins naturels.



Images de l'Université des Sciences de la Santé (USS) de Libreville en juin 2021

© G.M.N.M.

**Engagement 4 : Mise en place des formations en ingénierie médicale dans les établissements technologiques du pays, à l'instar de l'École Polytechnique de Masuku, afin de permettre aux hôpitaux de disposer également de personnels capables d'assurer la maintenance de leurs équipements biomédicaux.**

Statut : **non réalisé**

La seule action du Gouvernement en lien avec cet engagement est l'adoption en Conseil des ministres le 7 avril d'un projet de décret fixant les modalités de délivrance de diplômes de formations paramédicales. A ce jour, la mise en place des formations en ingénierie médicale dans les établissements technologiques du pays et à l'École Polytechnique de Masuku en particulier n'est pas effective. Par ailleurs, le pôle universitaire et technologique de Masuku se trouve actuellement dans un état de délabrement avancé. Pour remettre les étudiants dans des conditions d'apprentissage idoines, il est urgent que le Gouvernement initie la réhabilitation de ce pôle.



Images de l'École Polytechnique et de l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM) en juin 2021

© C.J.O.M

### Engagement 5 : Lancement du Centre des métiers du transport et de la logistique avant la fin de l'année 2020

Statut : **non réalisé**

Construit et équipé avec le concours de la coopération marocaine depuis près de 2 ans, le Centre des métiers du transport et de la logistique d'Akanda n'a jamais été inauguré ni accueilli le moindre élève.

En l'absence d'activité en son sein, cet établissement pourtant totalement achevé, est soumis aux affres de la nature et n'est donc pas à l'abri de dégradations. L'engagement pris par le Premier ministre de lancer ses activités avant la fin de l'année 2020 n'a pas été tenu et l'opinion peine à comprendre pourquoi il est si difficile de lancer les activités d'un établissement professionnel équipé et dont les travaux sont achevés depuis plusieurs années.



Le Centre des Métiers du Transport et de la Logistique d'Akanda achevé depuis 2 ans toujours en attente d'inauguration en juin 2021

© H.L.I.

## Engagement 6 : Lancement du Complexe multisectoriel de Nkok en 2021

Statut : **réalisé**

Le centre International de Formation Professionnelle de Nkok a été inauguré en avril 2021 et devrait accueillir ses premiers étudiants dans les prochaines semaines. Construit sur une surface de 4 hectares, il comprend 32 bâtiments. Il formera les étudiants dans 11 filières<sup>12</sup> techniques et professionnelles dès cette année.

La question de l'accessibilité du site de l'établissement qui se situe à 27 kilomètres de Libreville où résideront une partie des élèves doit encore être réglée par le Gouvernement qui devrait envisager la mise en place d'un système de navette entre Libreville et le site de l'établissement à Nkok.



Le centre International de Formation Professionnelle de Nkok le 9 avril 2021, jour de son inauguration  
© Communication de la Présidence de la République gabonaise

<sup>12</sup> Les filières de formation du centre International de Formation Professionnelle de Nkok sont : Ingénierie du froid et climatisation, Dessin industriel, Génie mécanique, Ingénierie du soudage, Ingénierie de la mécanique automobile, Ingénierie de la maintenance automobile, Génie électrique et électronique, Ingénierie de la maintenance et conduite des machines agricoles, Conduite des machines de construction, Menuiserie, Pneumatique.

## Engagement 7 : Améliorer les conditions d'accueil des élèves des niveaux primaire et secondaire afin d'en réduire le nombre par classe.

Statut : **en cours**

Dans le cadre du Projet d'investissement dans le secteur éducatif gabonais (PISE) initié en 2016 et appuyé par l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 154 millions d'euros (100 milliards FCFA), le Gouvernement a lancé en juillet 2021 la phase de construction d'infrastructures scolaires pour l'éducation de base, d'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement des élèves du primaire et du secondaire.

Les objectifs de ce programme tels que déclinés par l'AFD sont :

1) la réduction du déficit en infrastructures scolaires, en ciblant les territoires les plus déficitaires en infrastructures scolaires publiques pour l'éducation de base (Libreville et Port-Gentil) : construction/extension d'établissements primaires ou secondaires (500 salles de classes, équipements pédagogiques) ;

2) l'amélioration de la qualité de l'offre éducative et de la vie scolaire, en appuyant le ministère de l'Éducation nationale dans l'amélioration des conditions de scolarisation et d'apprentissage des élèves (réduction du déficit d'enseignants, pilotage des établissements, amélioration de la vie scolaire, maintenance et entretien des équipements scolaires).

Dans ce cadre, des établissements sont en cours de construction sur les sites d'Igoumié Carrière, Akournam, Alenakiri dans la commune d'Owendo, Mindoubé, Alibanding et Ondongo dans la commune de Libreville, Bizango au Pk13 dans la commune de Ntoun, Cap Estérias, Angondjé et Avorbam dans la Commune d'Akanda.



Travaux de l'école de Bizango au PK13 en juin 2021

© Communication Ambassade de France au Gabon



Travaux de l'école d'Alenakiri en mars 2021

© Communication Ambassade de France au Gabon

# Energie et ressources hydrauliques



Engagements du Gouvernement - Secteur Energie et Eau	Statut
Lancement des projets de barrages hydroélectriques de Kinguélé Aval, de Ngoulmendjim et de Dibwangui lesquels vont générer 2350 emplois	Non réalisé
Construction et Réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batouri	En cours
Extensions et densification des réseaux électriques, entre autres, dans les provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem	En cours
Livraison, en fin d'année 2020, d'une usine d'eau potable à proximité du lac CimGabon	Réalisé
Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable qui se situe à 52% pour le porter à 80%	En cours
Réaliser 925 pompes d'hydrauliques villageoises	Non réalisé

Tableau 4 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Energie et Ressources hydrauliques

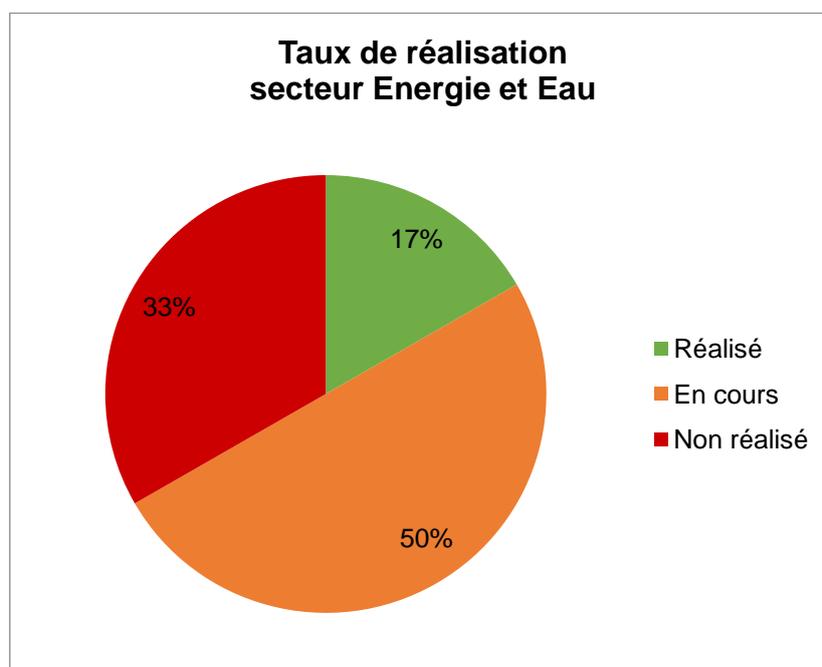


Figure 5 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Energie et Ressources hydrauliques

**Engagement 1 : Lancement des projets de barrages hydroélectriques de Kinguéle Aval avant la fin de l'année 2020, barrage de Ngoulmendjim et celui de Dibwangui, tous les deux en 2021 lesquels vont générer 2350 emplois.**

Statut : **non réalisé**

Le lancement des travaux des barrages hydroélectriques de Kinguéle Aval (35 MW), Ngoulmendjim (73 MW) et de Dibwangui (15 MW) n'est toujours pas effectif. Des avantages fiscaux et douaniers ont été accordés dans la Loi de finances 2021 aux entreprises sélectionnées pour développer ces projets, respectivement Asonha Énergie, Asokh Énergie et Louetsi Hydro. Les 2350 emplois que le Premier ministre s'est engagé à créer en 2021 à travers ces projets n'existent pas.

Concernant spécifiquement le projet Kinguéle Aval dont le coût global est estimé à 117 milliards FCFA et dont les travaux sont prévus pour une durée de 40 mois, le closing financier a été signé le 2 juillet 2021. Le projet sera financé à 75% par la dette<sup>13</sup> et à 25% sur fonds propres. Conçu sous la forme de partenariat public privé en le français Méridiam et Gabon Power Company, ce projet est celui qui est le plus avancé dans le secteur.



Site du futur barrage hydroélectrique de Kinguéle Aval

(Province de l'Estuaire)



Site du futur barrage hydroélectrique de Ngoulmendjim

(Province de l'Estuaire)



Site du futur barrage hydroélectrique de Dibwangui

(Province de la Ngounié)

**Engagement 2 : Construction et Réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batouri avec le partenaire Gabon Special Economic Zone (GSEZ) INFRA avec un impact sur plus de 150 villages et 40.000 foyers.**

Statut : **en cours**

La réhabilitation des 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension par la société GSEZ Infra est en cours à l'intérieur du pays en dépit d'impayés du Gouvernement vis-à-vis de la société. En janvier 2021, 664 kilomètres de nouvelles lignes électriques ont été livrées par GSEZ Infra. Cette extension a permis de d'alimenter 118 villages soit environ 20 000 personnes en électricité et l'installation de 1 500 spots d'éclairages publics.

<sup>13</sup> Principaux bailleurs de fonds du projet : BAD, Emerging Africa Infrastructure Fund, Société Financière Internationale, Development Bank of Southern Africa

**Engagement 3 : Extensions et densification des réseaux électriques, entre autres, dans les provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem (au total, 320 kilomètres de lignes moyenne et de basse tension sont prévus dont travaux seront lancés au dernier trimestre 2020).**

Statut : **en cours**

Dans le cadre du Projet d'accès aux services de base en milieu rural et renforcement de capacités (PASBMIR) financé par un prêt<sup>14</sup> de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) à hauteur de 35 milliards FCFA, le Gouvernement via la Conférence nationale des TIPPEE a lancé des appels d'offres<sup>15</sup> au mois de juin pour :

- les travaux d'extension des réseaux HTA/BT de la Commune d'Iboundji ;
- les travaux d'extension des réseaux HTA/BT de l'axe Oyenano – Sindara dans la province de la Ngounié.

Dans la province du Woleu-Ntem, des travaux d'électricité rurale et périurbaine ont été lancés au 3<sup>e</sup> trimestre 2020, toujours dans le cadre du PASBMIR, après une étude d'impact environnemental et social dont les conclusions ont été rendues publiques en juin 2020<sup>16</sup>. Ces travaux portent sur :

- la construction d'une ligne moyenne tension (souterraine et aérienne) de la centrale thermique de Bitam jusqu'au Carrefour Biyi ;
- la construction d'un poste de répartition au Carrefour Biyi ;
- la construction des lignes moyennes tensions sur les tronçons Biyi – Eboro, Eboro – Meyo Kyé, Biyi – Mebo'ô ;
- la construction de lignes basse tension dans les villages du Département de Ntem ;
- la réalisation d'une interconnexion Gabon – Guinée Equatoriale, au niveau du village Assok Menzeng, dans le Département de Woleu ;
- la réalisation d'une interconnexion Gabon – Guinée Equatoriale, au niveau du village Mebo'ô, dans le Département de Ntem ;
- la réalisation d'une interconnexion Gabon – Cameroun, au niveau du village Eboro, dans le Département de Ntem.

Une visite d'inspection des travaux en cours dans la province du Woleu-Ntem a été organisée par le ministère de l'Energie et des Ressources hydrauliques du 4 au 7 juin 2021. A l'issue de cette visite, Alain-Claude Billie By-Nze, Ministre de l'Énergie et des ressources hydrauliques a notamment déclaré : « *s'agissant du programme PASBMIR, notre attention a été attirée sur la non-prise en compte dans les travaux en cours, d'un nombre important de villages que nous avons visités en présence des élus locaux et nationaux, dans les cantons Koum Kess et Mboa. À Oyem, la visite concernait essentiellement la situation de l'approvisionnement en eau potable de l'hôpital régional dont 8 bâtiments sur 11 connaissent de réelles difficultés* ». <sup>17</sup>

Dans la province du Haut-Ogooué, les travaux ont été lancés avec du retard par rapport à la province du Woleu-Ntem alors que les conclusions des études d'impact environnemental et social<sup>18</sup> ont été rendues publiques à la même date. La zone du projet est située au centre de la province du Haut-Ogooué plus précisément sur l'axe comprenant Franceville, les villages Mvouna 2 ponts, Mboma Ondama, Venez-voir, Motobo1, Okoloville, Lekoussaga, Obori-Lekoussa, Enkassa, Motobo2, Angonogo, Ossia et Andjogo. Les détails du projet sont les suivants :

- Nombre de poste de distribution HTA et BT à Installer : 12.
- Linéaire total réseau souterrain HTA à construire (en mètres linéaires) : 2450 mètres.
- Linéaire total du réseau aérien HTA à réhabiliter et/ou construire en 148 mm<sup>2</sup> Almélec (en mètres linéaires) : 43 000 mètres.

<sup>14</sup> Prêt BIRD n°8535-GA

<sup>15</sup> Références des appels d'offres AON n°002/2021 CNTIPPEE/PASBMIR/Travaux et AON n°002/2021 CNTIPPEE/PASBMIR/Travaux

<sup>16</sup> Rapport final EIES Woleu-Ntem BRAZ03/BG/TIPPEE/EIES-WNT/RP-01-20 de juin 2020

<sup>17</sup> <https://www.lenouveaugabon.com/fr/gestion-publique/0906-17042-woleu-ntem-progression-mitigee-du-programme-d-urgence-prioritaire-et-du-pasbmir>

<sup>18</sup> Rapport final EIES Haut-Ogooué BRAZ03/BG/TIPPEE/EIES-ELEC/RP-12-19 de juin 2020

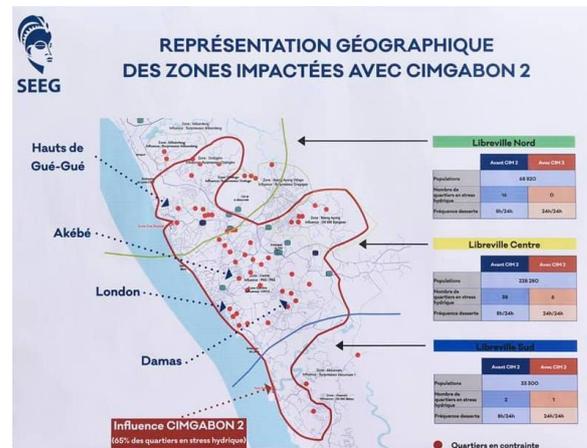
- Linéaire total du réseau aérien HTA à construire en 148 mm<sup>2</sup> Almélec (en mètres linéaires) : 7 200 mètres.
- Linéaire total réseau aérien HTA à construire en 54,6 mm<sup>2</sup> Almélec (en mètres linéaires) : 1 800 mètres.
- Linéaire total réseau BT à construire en 3x70<sup>2</sup>+54,6<sup>2</sup>+2x16<sup>2</sup> Torsadé (en mètres linéaires) : 12 400 m.
- Puissance totale à installer (en KVA) : 770.
- Nombre prévisionnel de branchements à construire est de 850 branchements.

A noter cependant que le projet de barrage hydroélectrique prévu sur les chutes de l'Impératrice Eugénie semble être compromis par la volonté du ministère de la Culture d'inscrire ce site au patrimoine mondial de l'Unesco. Les travaux des barrages électriques de Ngoulmendjim et de Kinguele-Aval dans l'Estuaire et celui de Dibwangui dans la Ngounié n'ont pas démarré. Quant aux travaux du barrage de Fe2 dans le Woleu-Ntem, ils sont à l'arrêt.

**Engagement 4 : Livraison, en fin d'année 2020, d'une usine d'eau potable à proximité du lac CimGabon qui produira 36.000 m<sup>3</sup> d'eau par jour et viendra réduire de 50% le déficit d'eau dans le Grand Libreville.**

Statut : **réalisé**

Avec quelques mois de retard par rapport à l'échéance annoncée par le Premier ministre, Ali Bongo Ondimba a procédé à la mise en service de l'usine de production d'eau potable CimGabon 2 au mois d'avril 2021. D'une capacité de production quotidienne de 36 000 m<sup>3</sup> d'eau, l'usine devrait permettre d'approvisionner jusqu'à 32 500 foyers soit 190 000 personnes dans le nord et le centre de Libreville selon le Gouvernement.



Usine d'eau potable CimGabon 2, le 15 avril 2021, jour de son inauguration

© Communication de la Présidence de la République gabonaise

**Engagement 5 : Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau potable qui se situe à 52% pour le porter à 80% et Ainsi :**

- renouveler 149 kilomètres de canalisations vétustes du réseau actuel ;
- renforcer et d'étendre 131 kilomètres de réseau de distribution en eau potable du Grand Libreville ;
- réparer les fuites d'eau potable aussi bien dans les bâtiments administratifs de l'État qu'à travers la ville ;
- construire trois châteaux d'eau et de réhabiliter des ouvrages de stockage d'eau potable existants ;
- d'améliorer la gouvernance et de renforcer les capacités des acteurs du secteur Eau et Assainissement.

Statut : **en cours**

Le Gouvernement a lancé le 31 mai 2021 le projet de renforcement et d'extension du réseau d'eau potable de Libreville et sa périphérie, 1er sous-programme du Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et assainissement de Libreville (PIAEPAL). Approuvé le 10 janvier 2019, ce programme (ID: P-GA-E00-001) bénéficie de l'appui financier conjoint de la Banque africaine de développement (BAD)<sup>19</sup> et de l'Africa Growing Together Fund (AGTF) à hauteur de 42 milliards FCFA. Les objectifs de ce premier sous-programme dont les travaux devraient s'étendre sur 32 mois sont de:

- 1) contribuer à l'accroissement des infrastructures d'alimentation en eau potable en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations du Grand Libreville (Communes de Libreville, Owendo, Akanda et Ntoun) ;
- 2) contribuer à assurer une meilleure qualité de la desserte en eau potable du Grand Libreville à travers l'amélioration du taux de rendement du réseau de distribution et le renforcement de la capacité des différents acteurs en vue de la transformation du secteur.

**Engagement 6 : Poursuivre la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Président de la République en août 2017, permettant de réaliser 925 pompes d'hydrauliques villageoises.**

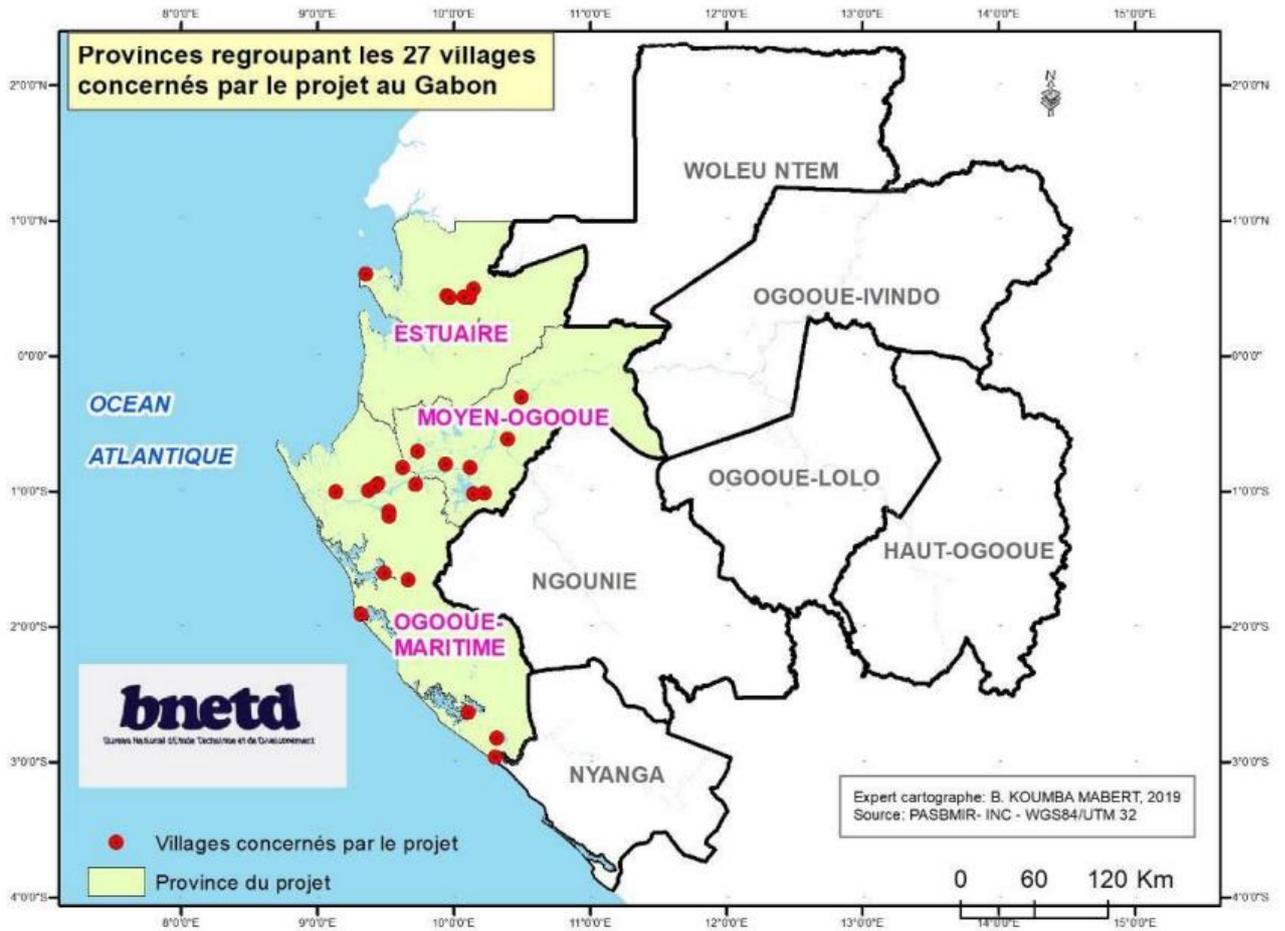
Statut : **non réalisé**

Le programme devant aboutir à la réalisation de 925 pompes d'hydrauliques villageoises à travers le pays a pris du retard. Appuyé par la Banque mondiale dans le cadre du Projet d'accès aux services de base en milieu rural et renforcement des capacités (PASBRC), les études d'impact environnemental<sup>20</sup> concernant les provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime n'ont été disponibles qu'à partir du 4<sup>e</sup> trimestre 2020. Les objectifs d'équipement des différentes localités du pays en pompes hydrauliques tel que s'est engagé le Gouvernement n'ont pas encore été atteints.

---

<sup>19</sup> <https://www.afdb.org/fr/projects-and-operations/p-ga-e00-001>

<sup>20</sup> Rapport définitif de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) de Novembre 2020 – Réhabilitation d'équipements dans 27 villages des provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Maritime



Localisation des provinces et villages de zone du projet PASBRC

© BNETD

# Habitat et logement



## Bilan de la réalisation des engagements – Secteur Habitat et Logement

Engagement du Gouvernement - Secteur Habitat et Logement	Statut
Faciliter l'accès des populations aux terrains viabilisés et au logement	Non réalisé

Tableau 5 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Habitat et Logement

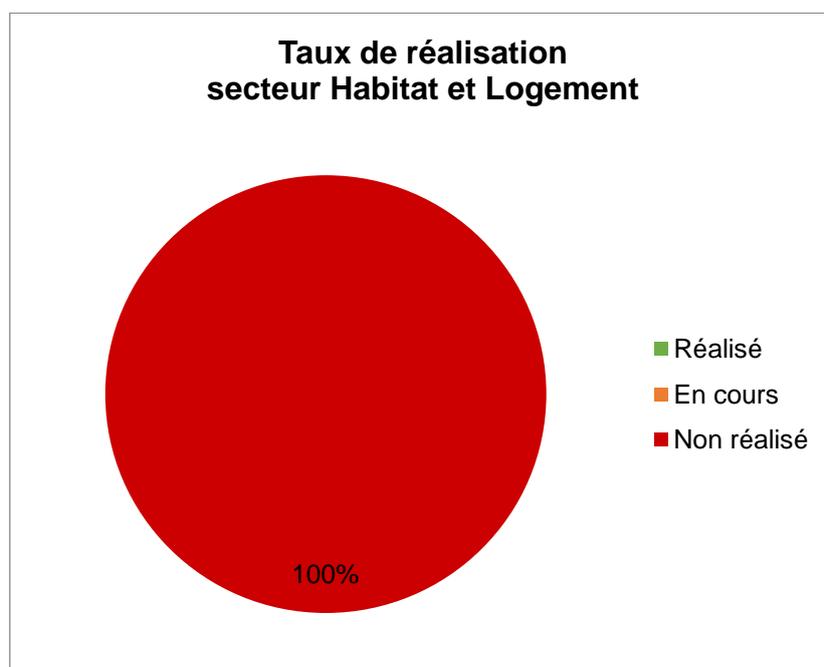


Figure 6 Taux de réalisations des engagements du Gouvernement dans le secteur Habitat et Logement

## Engagement 1 : Faciliter l'accès des populations aux terrains viabilisés et au logement.

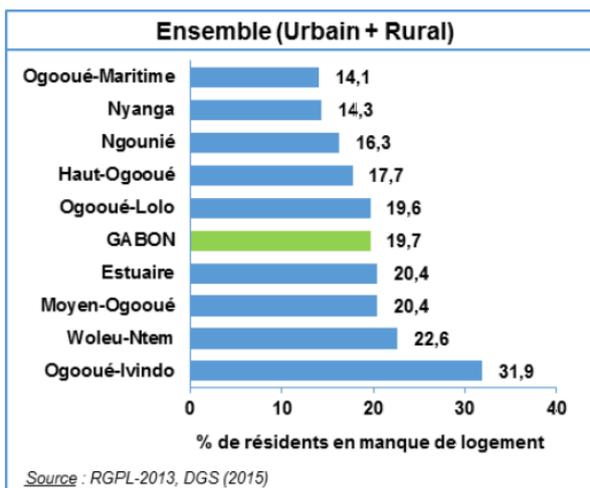
Statut : **non réalisé**

Le recensement général de la population et des logements de 2013 au Gabon a estimé que 20% de la population au niveau national était en manque de logement. Le rapport final indiquait : « *La demande en logements au Gabon est très forte ; 345 468 personnes, soit un résident sur cinq, sont en manque de logement d'après les déclarations des ménages. L'ampleur des besoins en logement varie selon la province aussi bien en termes de nombre de personnes en manque de logement qu'en termes de leur pourcentage dans la population résidente* ».

Effectif des membres des ménages ordinaires en manque de logement par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Gabon
Estuaire	176 610	5 085	181 695
Haut-Ogooué	32 509	7 306	39 815
Moyen-Ogooué	8 930	4 999	13 929
Ngounié	9 932	5 668	15 600
Nyanga	5 290	1 880	7 170
Ogooué-Ivindo	10 468	8 917	19 385
Ogooué-Lolo	6 152	5 200	11 352
Ogooué-Maritime	21 762	335	22 097
Woleu-Ntem	18 051	16 374	34 425
Gabon	289 704	55 764	345 468

Pourcentage de la population résidente des ménages ordinaires en manque de logement par province



Population résidente en manque de logement par province en 2013  
© RGPL 2013 Gabon

Comme pour les précédents gouvernements, la politique de l'habitat et du logement du Gouvernement de Rose Christiane Ossouka Raponda est un échec. La production de terrains viabilisés est quasiment nulle à l'échelle nationale alors que les besoins de la population ne cessent de s'accroître. La Société nationale immobilière (SNI), bras séculier de l'Etat, ne conduit aucun programme d'envergure susceptible de réduire significativement le déficit en logements viables estimé à 259 579 unités en 2013 (cf. RGPL 2013). Le projet de construction de 5 000 logements par an, promesse emblématique d'Ali Bongo Ondimba lors de son accession à la magistrature suprême, semble avoir été dépriorisé.

Alors que l'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre (ANUTTC) a été créée en 2011, des milliers de demandes de régularisation foncière introduites par les usagers à ses guichets, parfois depuis près d'une décennie, n'ont toujours pas abouti. Le Président de la République annonçait pourtant la délivrance de titres fonciers en seulement 6 mois par cette agence. En 2021, il n'est toujours pas possible pour les usagers de suivre l'évolution du traitement de leurs dossiers à l'ANUTTC à distance via internet. Plusieurs usagers de l'ANUTTC interrogés lors de notre visite sur le site ont dénoncé le fait qu'il soit souvent nécessaire de donner des pots de vins à des agents de cette agence pour faire avancer leurs dossiers. Un système de corruption qui perdurerait au sein de cette agence depuis plusieurs années sans qu'aucune mesure ne soit prise pour y mettre fin.

Le Gouvernement, lui-même, reconnaît que les objectifs en matière d'habitat et de logement n'ont pas été atteints, en particulier dans le périmètre dévolu à l'ANUTTC. Cependant, aussi surprenant que cela puisse paraître, il attribue la responsabilité de ces dysfonctionnements aux usagers. En effet, dans l'exposé des motifs du projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°005/PR/MHU du 26 janvier 2021<sup>21</sup>, le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, Olivier Nang Ekomiye, affirmait : « *Le Président de la République, Chef de l'Etat, dans le souci permanent de permettre l'accès à la propriété au plus grand nombre, a impulsé la réforme foncière de 2011, dont l'une des résolutions*

<sup>21</sup> Projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°005/PR/MHU du 26 janvier 2021 instituant le bénéfice du privilège du Trésor public à l'ANUTTC

aura été la création de l'ANUTTC, avec notamment pour mission l'attribution de parcelles constructibles. Toutefois, les mécanismes de financement imaginés pour assurer son fonctionnement optimum et lui permettre de mener à bien les missions qui lui sont dévolues, n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés, en raison du refus des usagers de payer le prix de ses diverses prestations, et du tarissement de la subvention de fonctionnement versée par l'Etat ». L'argument du refus des usagers de payer le prix des diverses prestations de l'ANUTTC est contredit par des cadres de cette agence qui pointent principalement le défaut de subventions de l'Etat qui ne permet plus à l'agence de fonctionner correctement. Il en résulterait des lenteurs dans le traitement des dossiers dont certains sont pourtant tout proche d'aboutir. C'est ce qui expliquerait l'accumulation à l'ANUTTC de centaines de dossiers d'usagers en attente de décision de cession depuis 3 ans. Les demandeurs attendent l'établissement des décisions de cession pour acquitter les sommes dues et poursuivre leur procédure à la Conservation foncière et des hypothèques mais l'ANUTTC ne parvient pas à suivre le rythme.

Au 1er semestre 2021, moins de 500 titres fonciers ont été délivrés par la Conservation foncière et des hypothèques à l'échelle nationale alors que l'ANUTTC, guichet unique des usagers, compte plus de 25 000 demandes de régulation foncière en instance. L'anarchie foncière créée par l'échec des politiques du logement et de l'habitat des gouvernements successifs a favorisé la multiplication des litiges fonciers qui engorgent les tribunaux et figurent même au rang des contentieux les plus fréquents au tribunal de Libreville.

Par ailleurs, l'anarchie foncière perpétuée par l'inefficacité des politiques gouvernementales bride la performance de la fiscalité foncière et prive l'Etat ainsi que les collectivités locales d'importantes recettes budgétaires stables et pérennes.



Vue de quartiers sous-intégrés et insalubres de Libreville le 3 juillet 2021

© H.L.I

# Pêche et élevage



Engagement du Gouvernement - Secteur Pêche et Elevage	Statut
Construction de cinq centres de débarquement de produits de pêche à Cocobeach, Franceville, Mouila, Makokou et Mayumba	En cours

Tableau 6 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Pêche et Elevage

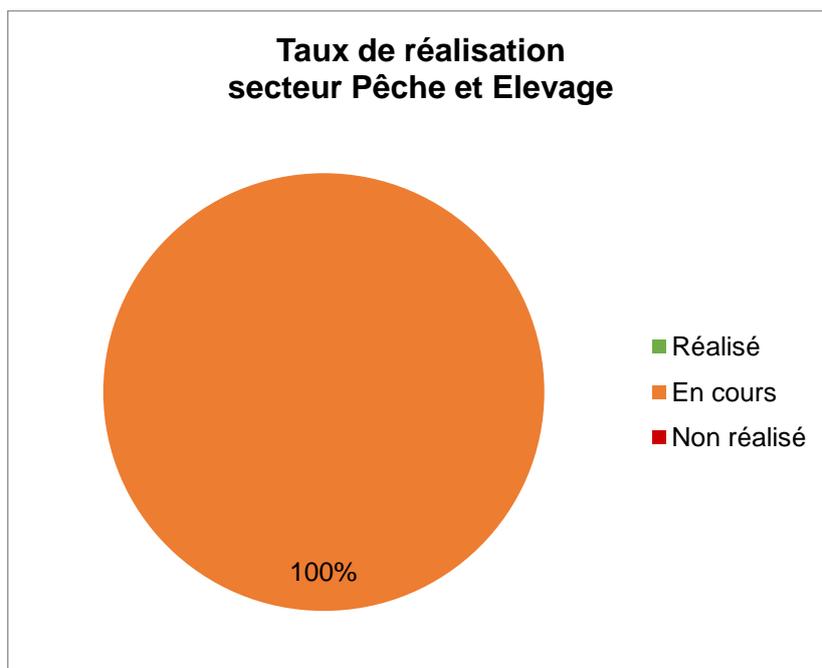


Figure 7 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Pêche et Elevage

## Engagement 1 : Construction de cinq centres de débarquement de produits de pêche à Cocobeach, Franceville, Mouila, Makokou et Mayumba.

Statut : **en cours**

Les travaux de cinq centres de débarquement de produits de pêche ont été lancés au premier trimestre 2021 avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Quatre d'entre eux (ceux de Franceville, Mouila, Makokou et Mayumba) sont en voie d'achèvement et devraient être inaugurés en juillet 2021. Selon le Ministère de l'Agriculture et de la pêche, les installations de débarquement et de distribution des produits de pêche de la ville de Cocobeach en cours de construction seront complétées par une digue de protection contre l'érosion marine et un quai de débarquement avant son inauguration.

Ce projet a pour objectif de développer et encadrer des chaînes de valeurs des produits halieutiques de la pêche artisanale de manière durable, efficace et inclusive.

En outre, le chantier d'un port sec est en cours dans la localité d'Eboro dans le Woleu-Ntem près de la frontière du Cameroun afin de favoriser les échanges commerciaux transfrontaliers.



Chantier du centre de pêche de Mayumba

© Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la pêche



Chantier du centre de pêche de Franceville

© Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la pêche



Chantier du centre de débarquement de produits pêche de Mouila

© Y.M.



Chantier du port sec d'Eboro (Woleu-Ntem) à la frontière Gabon-Cameroun

© *Cabinet du Ministre de l'Agriculture*

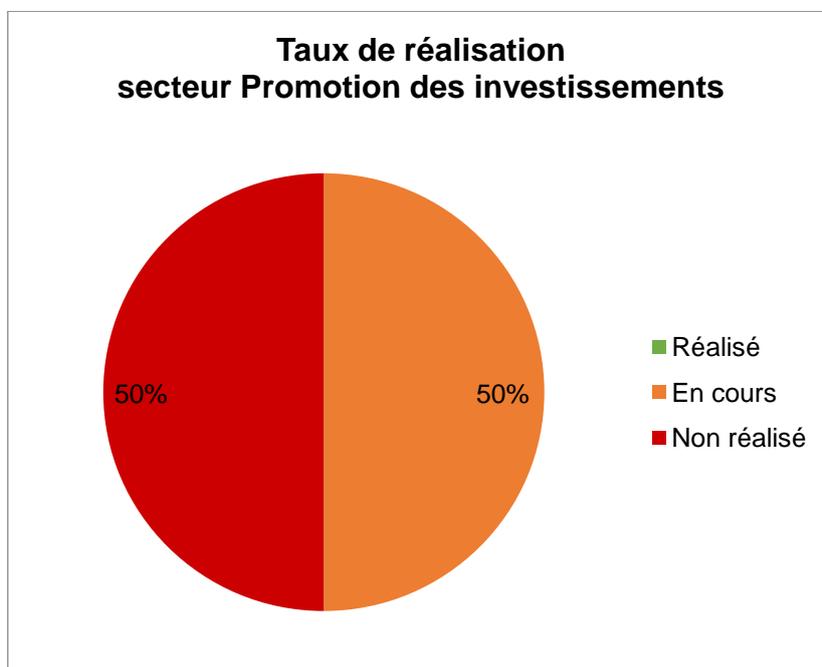
# Promotion des investissements et environnement des affaires



**Bilan de la réalisation des engagements – Secteur Promotion des investissements et environnement des affaires**

<b>Engagements du Gouvernement - Secteur Promotion des investissements et environnement des affaires</b>	<b>Statut</b>
Accélérer les réformes qui permettront d'améliorer notre classement au palmarès « Doing Business ».	En cours
Mise en place de deux nouvelles zones économiques spéciales à Lambaréné, pour le bois, et à Franceville, pour l'agriculture et les plantations d'arbres dans le cadre de la politique de reboisement qui permettront de créer près de 5.000 emplois entre octobre 2020 et octobre 2021	Non réalisé

*Tableau 7 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Promotion des investissements et environnement des affaires*



*Figure 8 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Promotion des investissements et environnement des affaires*

## Engagement 1 : Accélérer les réformes qui permettront d'améliorer notre classement au palmarès « Doing Business ».

Statut : **en cours**

Classé 169<sup>e</sup> sur 190 pays au Doing Business 2020, le Gabon fait partie des moins bien classés de ce benchmark réalisé annuellement par la Banque mondiale et qui mesure la qualité de l'environnement des affaires dans le monde. Le Gabon a ainsi perdu 2 places dans l'édition 2020 du classement par rapport à l'édition 2019 où il occupait la 167<sup>e</sup> place.

Pour améliorer le positionnement du Gabon dans le classement Doing Business, le Gouvernement a identifié 23 réformes à réaliser réparties en 7 indicateurs. A fin avril 2021, le Gouvernement annonçait la réalisation de 13 réformes lesquelles ont été communiquées à la Banque mondiale.

Les 10 autres réformes en cours de réalisation concernent principalement les indicateurs Création des entreprises et Raccordement à l'électricité (3 réformes en cours chacun), Transfert de propriété, Paiement des taxes et des impôts et justice commerciale (1 réforme en cours chacun).

L'objectif annoncé par le Gouvernement est de faire gagner au Gabon 40 places au classement Doing Business d'ici à 2025. L'édition 2021 du classement Doing Business qui sera publiée au mois d'octobre permettra de juger de l'efficacité et de la pertinence des réformes engagées par le Gouvernement en fonction de la position qu'occupera le Gabon.

Indicateurs	Réformes	Statut
Octroi de permis de construire	Rationalisation du processus d'octroi du Permis de Construire par la mise en place d'une commission unique	Réalisé
	Rédaction de textes permettant de rendre effectif les différents types de contrôles	Réalisé
	Délivrer la déclaration d'achèvement des travaux et le certificat de conformité	En cours
Transfert de propriété	Mise à disposition de statistiques sur le site web de la Conservation Foncière	Réalisé
	Numérisation des titres fonciers	Réalisé
	Délivrer la déclaration d'achèvement des travaux et le certificat de conformité	En cours
Commerce transfrontalier	Mise en œuvre et la vulgarisation du logiciel SYDONIA World aux 2 ports d'Owendo	Réalisé
Création des entreprises	Libéralisation du capital minimum pour la création des sociétés à responsabilité limitée (SARL)	Réalisé
	Lancement du GNI (Guichet Numérique de l'Investissement)	Réalisé
	Permettre au sein du guichet de l'investissement l'immatriculation à la TVA pour les promoteurs qui le souhaitent	En cours
	Obtention et validation du numéro définitif de la CNSS au sein du guichet unique de l'investissement	En cours
	Insertion de la procédure de déclaration des employés de l'inspection du travail au sein du guichet de l'investissement	En cours
Raccordement à l'électricité	Remplacer l'avance sur consommation par une garantie bancaire ou fixer un délai pour son remboursement	-
	Renverser la charge de l'obtention du permis d'excavation	-
	Rendre effective la désignation des entreprises agréées par la SEEG et non par le promoteur	-
	Rendre effective la mesure sur la préparation du devis qui est désormais faite au moment de l'analyse technique du dossier	-
Paiement des taxes et des impôts	Mises en place de la fiche de déclaration et de paiement conjointe CSS/TVA et de la fiche de déclaration conjointe DS4/CFP mais avec un paiement différé	Réalisé
	Augmentation de 80% des adhésions des grandes entreprises à la plateforme E.tax	Réalisé
	Développer un système électronique pour le paiement à la CNSS	En cours
Justice commerciale	Création des tribunaux de commerce et installation des juges consulaires	Réalisé
	Augmentation significative du nombre de syndicats traitant les procédures collectives	Réalisé
	La loi sur les petits litiges (loi sur les nouveaux tribunaux)	Réalisé
	Réviser le code de procédure civile afin de fixer des normes de délais et de définir des critères de renvoi	En cours

# 13

## NOMBRE DE RÉFORMES MISES EN ŒUVRE ET NOTIFIÉES PAR LE GOUVERNEMENT À LA BANQUE MONDIALE



### Création d'entreprises

- Libéralisation du capital minimum pour la création des sociétés à responsabilité limitée (SARL);
- Lancement du GNI (Guichet Numérique de l'Investissement).



### Octroi du permis de construire

- Rationalisation du processus d'octroi du Permis de Construire par la mise en place d'une commission unique;
- Rédaction de textes permettant de rendre effectif les différents types de contrôles.



### Raccordement à l'électricité

- Mise en place de la nouvelle procédure de raccordement moyenne tension.



### Transfert de propriété

- Mise à disposition de statistiques sur le site web de la Conservation Foncière;
- Numérisation des titres fonciers.



### Paiement des impôts

- Mises en place de la fiche de déclaration et de paiement conjointe CSS /TVA et de la fiche de déclaration conjointe DS4 /CFP mais avec un paiement différé;
- Augmentation de 80% des adhésions des grandes entreprises à la plateforme E.tax.



### Justice commerciale

- Création des tribunaux de commerce et installation des Juges consulaires
- Augmentation significative du nombre de syndicats traitant les procédures collectives
- La loi sur les petits litiges (loi sur les nouveaux tribunaux).



### Commerce transfrontalier

- Mise en œuvre et la vulgarisation du logiciel SYDONIA World aux 2 ports d'Owendo.

Réformes mises en œuvre en vue d'améliorer l'environnement des affaires et le classement Doing Business du Gabon

© Communication du Gouvernement de la République gabonaise

**Engagement 2 : Mise en place de deux nouvelles zones économiques spéciales à Lambaréné, pour le bois, et à Franceville, pour l'agriculture et les plantations d'arbres dans le cadre de la politique de reboisement. Ces projets d'envergure qui bénéficieront de l'accompagnement de la Gabon Special Economic Zone (GSEZ), permettront de créer près de 5.000 emplois, sur les douze prochains mois<sup>22</sup>.**

Statut : **non réalisé**

La mise en place de deux nouvelles zones économiques spéciales à Lambaréné et à Franceville n'est pas effective. Il en résulte que les 5 000 emplois que le Premier ministre s'est engagé à créer à travers elles n'existent pas non plus. A ce jour, la matérialisation de cet engagement se limite à l'adoption en Conseil des ministres le 29 avril 2021 d'un projet de décret portant création et organisation de la Zone d'Investissement Spéciale d'Ikolo (près de Lambaréné).

Quant à la zone économique spéciale de Franceville, elle n'existe pas. Le projet de texte susceptible de la créer n'a toujours pas été présenté en Conseil des ministres. Cet engagement est considéré comme non réalisé car ni à Lambaréné, ni à Franceville les travaux n'ont démarré alors que le Premier ministre s'est engagé devant la nation à créer 5 000 emplois entre octobre 2020 et octobre 2021 à partir de ces projets.

---

<sup>22</sup> Entre octobre 2020 et octobre 2021

# Economie numérique



Engagement du Gouvernement - Secteur Economie numérique	Statut
Développement du projet e-Gabon et formation des personnels dans les différentes spécialités	En cours

Tableau 8 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Economie numérique

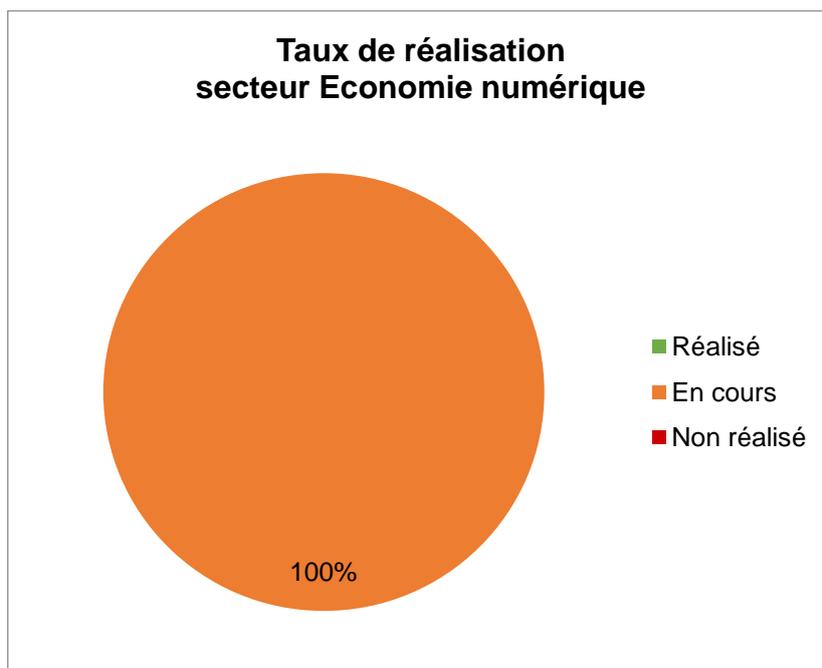


Figure 9 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Economie numérique

## Engagement 1 : Développement du projet e-Gabon et formation des personnels dans les différentes spécialités.

Statut : **en cours**

Lancé en 2016 par le Gouvernement avec l'appui financier de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) via un prêt de 56 millions USD (environ 30 milliards FCFA), le projet e-Gabon<sup>23</sup> a 3 objectifs principaux :

- moderniser le Système National d'Information Sanitaire (SNIS) pour mieux prendre en charge les patients, mieux orienter la politique de santé publique et donner un accès équitable aux services et soins de santé de qualité à toute la population gabonaise (40,08 millions USD) ;
- favoriser le développement et le déploiement d'applications et de services de cybersanté, et plus généralement de services TIC (11 millions USD) ;
- Favoriser une meilleure gestion, coordination, suivi et évaluation de projet (4,78 millions USD).

Selon la Banque mondiale, les bénéficiaires de ce projet devraient être les patients du système national de santé et les agents de santé, les acteurs et entrepreneurs du secteur privé et plus largement toute la population du pays, « *qui bénéficiera d'une disponibilité et d'une qualité accrues de services de santé abordables ainsi que de la cybersanté et d'autres applications utiles adaptées aux besoins locaux* ». <sup>24</sup>

Alors que l'année 2021 marque le terme de l'appui apporté par la Banque mondiale au projet e-Gabon, la cybersanté qui intègre notamment la télémédecine, la modernisation du SNIS et leur impact sur l'accès équitable aux services et soins de santé de qualité à toute la population gabonaise est inefficace, insuffisant et souvent inexistant dans la plupart des localités du pays.

En mars 2021, trois structures hospitalières (le Centre hospitalier universitaire de Libreville, l'Institut de cancérologie de Libreville et l'Hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba), toutes localisées à Libreville, ont reçu des équipements dans le cadre du projet e-Gabon Système d'Information de Santé du Gabon (eGabonSIS). Entre janvier et juin 2021, le Gouvernement prévoyait de former 3 000 personnels de santé à la maîtrise de l'outil informatique dans la province de l'Estuaire. <sup>25</sup> Depuis cette date, aucun changement notable en lien avec les objectifs du projet n'a été relevé.

En dépit de l'appui financier apporté par la BIRD à la Société d'incubation numérique du Gabon (SING) et de l'activisme des dirigeants de cette structure, l'écosystème d'applications, s'il existe, n'a que très peu d'impact sur l'accès aux services de santé par les populations. En outre, il n'a pas été constaté dans les différents hôpitaux publics de la ville de Libreville une baisse des tarifs des soins de base qui serait attribuable à l'existence d'un nouvel écosystème d'applications adaptées aux besoins locaux ou à la modernisation du SNIS.

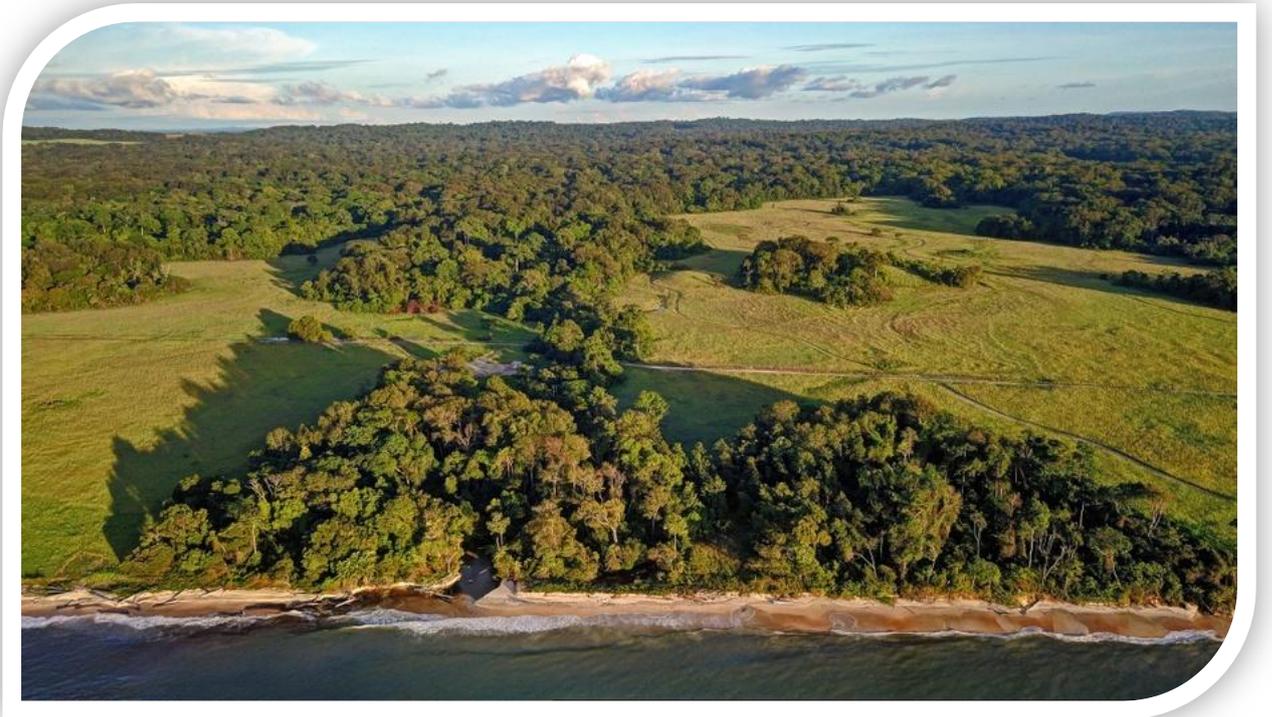
---

<sup>23</sup> Projet Banque mondiale P132824

<sup>24</sup> Rapport n° PAD1567 du 12 mai 2016 de la Banque mondiale

<sup>25</sup> Formation prévue pour être assurée par le cabinet Aum & Sahelys

# Tourisme



## Bilan de la réalisation des engagements – Tourisme

Engagement du Gouvernement - Secteur Tourisme	Statut
Identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme	Non réalisé

Tableau 9 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Tourisme

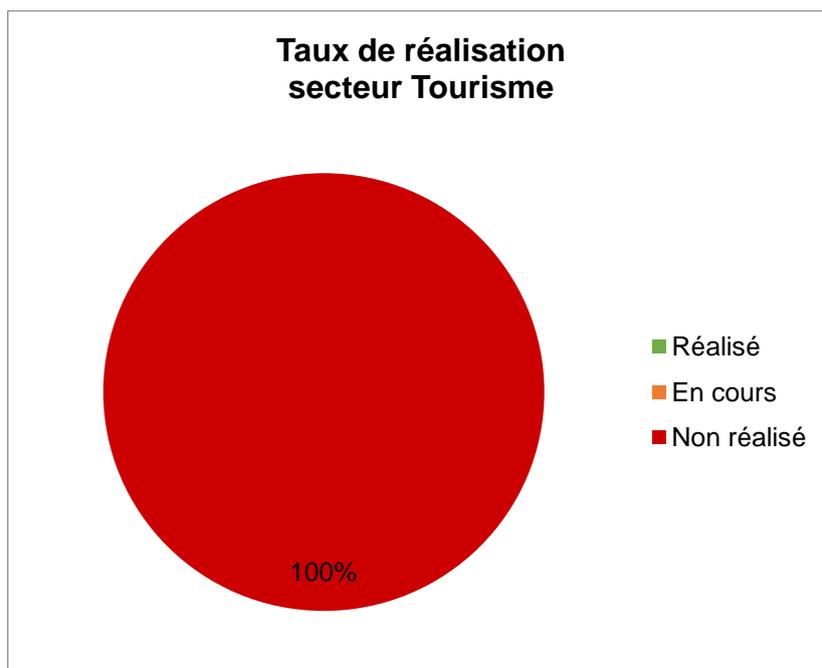


Figure 10 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Tourisme

## Engagement 1 : Identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme et proposer ainsi une nouvelle offre touristique.

Statut : **non réalisé**

L'identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme et proposer une nouvelle offre touristique n'a visiblement pas été effectuée par le Gouvernement. Le secteur hôtelier, pilier de l'industrie touristique, est aujourd'hui sinistré en raison des répercussions du covid-19 et de l'impact des restrictions décidées par le Gouvernement sur l'activité.

En effet, dans le cadre de la riposte contre la pandémie de coronavirus, les pouvoirs publics ont opté pour la fermeture des structures hôtelières pendant plusieurs mois. Certains établissements hôteliers réquisitionnés par le Gouvernement n'ont toujours pas été réglés à ce jour<sup>26</sup>. Un grand nombre d'entre eux connaissent des difficultés pour redémarrer leurs activités. Selon le ministère du Tourisme, en juin 2021 on dénombrait 1650 établissements en situation de fragilité<sup>27</sup>, répartis ainsi qu'il suit :

- 715 établissements d'hébergement,
- 450 restaurants et bars,
- 340 agences de tourisme et activités connexes,
- 145 sites touristiques.

Cette situation a eu d'importantes conséquences sociales notamment sur l'emploi. 20.000 emplois directs et indirects ont été précarisés, soit à ce jour près de 65% d'emplois perdus et 50% de mise en congés techniques selon l'administration.

Sur la situation du secteur, le ministre du Tourisme Pascal Houangni Ambouroué déclarait au mois de juin 2021 : « *L'état des lieux qui a été fait dès ma prise de fonction au ministère du Tourisme confirme le sinistre de ce secteur du fait que la quasi-totalité des établissements touristiques connaissent de très grandes difficultés ; des pertes d'emplois directs et indirects ; la récession des emplois par la pratique de la mise au chômage technique des employés ; des mesures d'accompagnement auprès des opérateurs économiques demeurent encore très loin de leurs attentes* ».<sup>28</sup>

---

<sup>26</sup> En janvier 2021, la dette de l'Etat vis-à-vis de l'hôtel Wali Ré-Ndama s'élevait à 4 milliards CFA selon des dirigeants de cet établissement

<sup>27</sup> Voir le quotidien L'Union n°13642 du mardi 8 juin 2021 en page 8

<sup>28</sup> Voir le quotidien L'Union n°13642 du mardi 8 juin 2021 en page 8

# Mines et industries



## Bilan de la réalisation des engagements – Mines et industries

Engagements du Gouvernement - Secteur Mines et Industries	Statut
Développer davantage le secteur minier en diversifiant les opérateurs et les minerais à exploiter. C'est le cas, entre autres, du gisement d'or d'Etéké et du fer de Baniaka	Non réalisé

Tableau 10 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Mines et industries

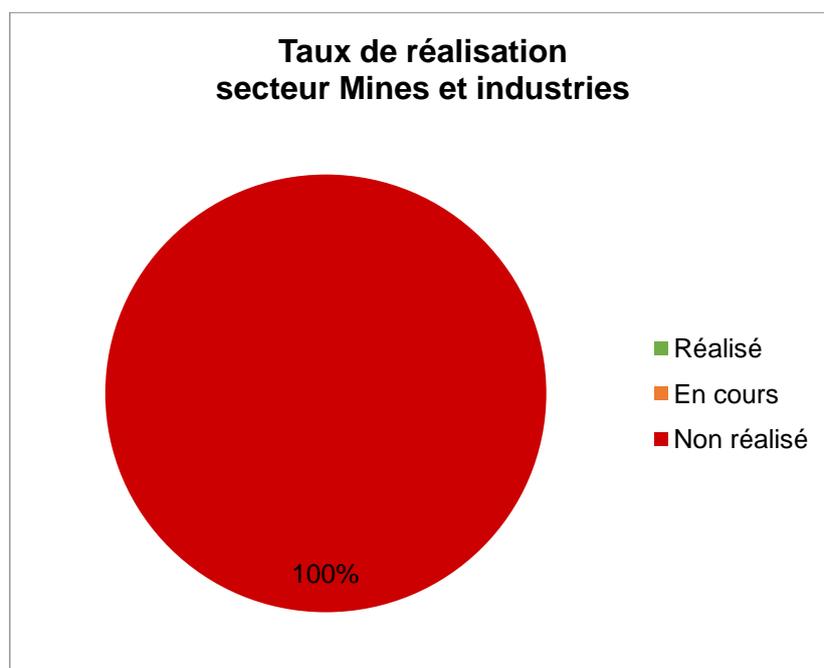


Figure 11 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Mines et industries

## Engagement 1 : Développer davantage le secteur minier en diversifiant les opérateurs et les minerais à exploiter. C'est le cas, entre autres, du gisement d'or d'Etéké et du fer de Baniaka

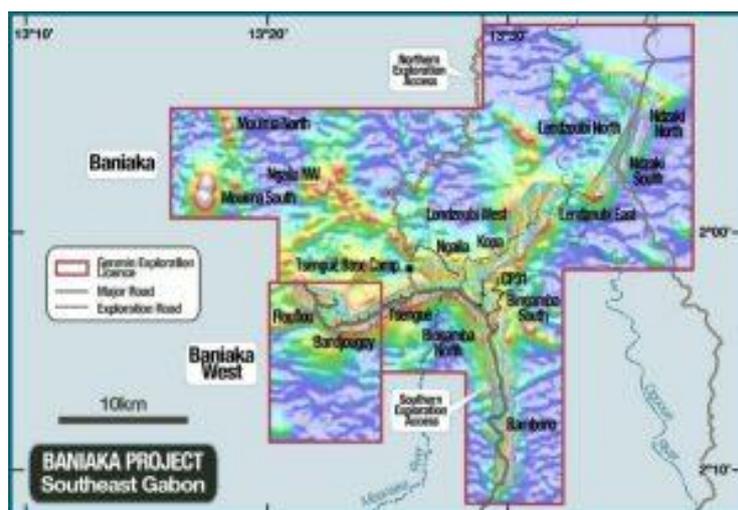
Statut : **non réalisé**

Le minerai de manganèse est à ce jour le seul à bénéficier d'une exploitation industrielle<sup>29</sup> au Gabon depuis la fermeture en 2017 de la mine d'or de Bakoudou (Haut-Ogooué) qui était exploitée par l'opérateur marocain Managem.

L'exploitation du gisement aurifère d'Etéké (Ngounié) dont les études de faisabilité<sup>30</sup> et d'impact environnemental ont été réalisées en 2018 et actualisées au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, n'a pas démarré. Selon la presse spécialisée, le potentiel de production annuel du gisement (50 000 onces d'or par an) est inférieur au seuil stratégique de 100 000 onces d'or que l'opérateur Managem s'est fixé pour opérer seul le site. Managem chercherait un partenaire pour développer le projet et partager les risques associés.

L'exploitation du gisement de fer de Baniaka (Haut-Ogooué) annoncée pour la fin de l'année 2020<sup>31</sup> n'a pas non plus démarré. L'opérateur australien Genmin<sup>32</sup> choisi par les précédents gouvernements pour opérer le site annonçait vouloir démarrer des forages sur le site fin juin<sup>33</sup>. Le site de Baniaka posséderait 85 kilomètres de minéralisation de fer sur 881 km<sup>2</sup>.

A noter que l'exploitation industrielle du site de Baniaka nécessiterait la construction d'une ligne de chemin de fer de 60 km afin de faire la jonction entre le site de production et le *Transgabonais*. L'étude de préfaisabilité de cette nouvelle liaison ferroviaire a été réalisée en 2014<sup>34</sup> par l'entreprise canadienne Systra.



Cartographie du site du projet minier de Baniaka dans le Haut-Ogooué

© Genmin Group

<sup>29</sup> 3 opérateurs sont actifs dans l'exploitation du minerai de manganèse : COMILOG, NGM et CICMHZ

<sup>30</sup> Selon les premières études 1,5 tonne d'or pourrait être extrait d'Etéké soit environ 50 000 onces par an pendant 5 ans

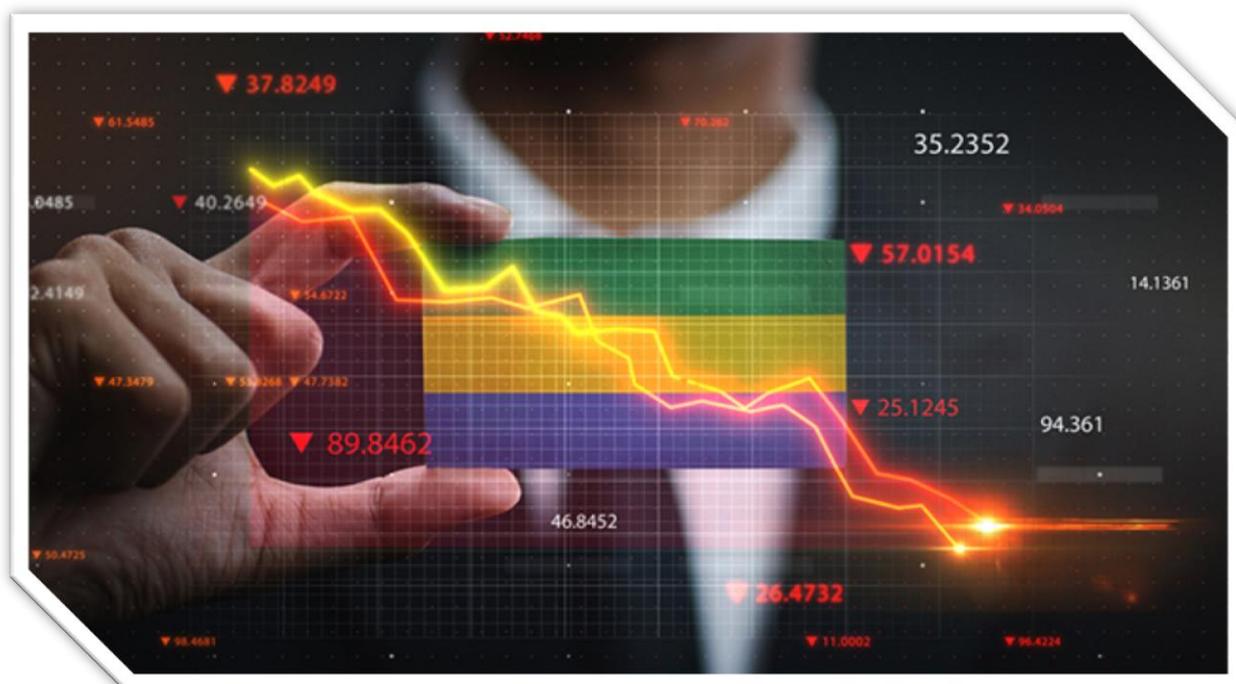
<sup>31</sup> <https://www.gabonreview.com/mines-le-fer-de-baniaka-bientot-en-exploitation/>

<sup>32</sup> Entreprise cotée à la bourse de Sydney (Australie). ISIN: AU0000136590

<sup>33</sup> <https://themarketherald.com.au/genmin-asxgen-set-to-begin-drilling-at-baniaka-in-june-2021-05-31/>

<sup>34</sup> Projet 13-038 de Systra Canada

# Economie et finances



Engagements du Gouvernement - Secteur Economie et Finances	Statut
Opérationnalisation du dispositif de régulation et de mise en œuvre des marchés publics	En cours
Consolider notre crédibilité financière laquelle se traduira par notre capacité à mobiliser les recettes et à mieux maîtriser les dépenses.	Non réalisé
Rationaliser la dette pour préserver la viabilité et la soutenabilité des finances publiques, tenir les engagements de l'Etat, ainsi que dégager des marges pour financer des actions dans le domaine social.	Non réalisé
Trouver de nouvelles niches de recettes en vue d'améliorer les capacités de financement de l'économie (élargissement de l'assiette de la fiscalité foncière, formalisation du secteur informel par la simplification des procédures d'enregistrement, de l'établissement de formes juridiques simplifiées et des régimes fiscaux spéciaux, la mise en place de méthodes d'imposition forfaitaires et la facilitation d'accès aux services financiers et commerciaux).	En cours
Lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales, poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales avec l'achèvement du projet e-t@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobit@x) et la création du compte fiscal numérique pour chaque contribuable.	En cours
Activation des mécanismes de financement des collectivités locales que sont le Fonds de Péréquation des Collectivités Locales (FPCL) et le Fonds d'Initiatives Départementales (FID) afin de déclencher l'action de l'administration décentralisée.	Non réalisé

Tableau 11 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Economie et Finances

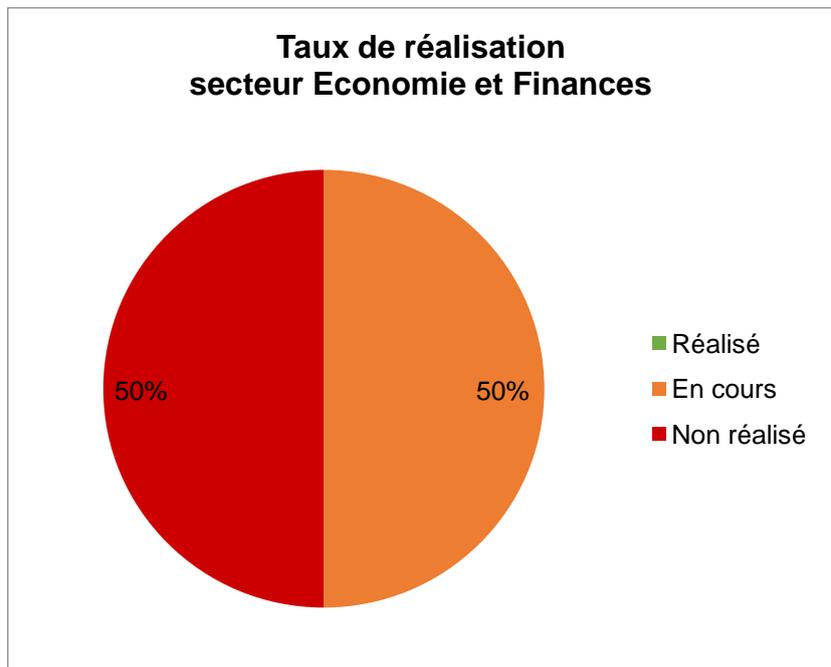


Figure 12 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Economie et Finances

## Engagement 1 : Opérationnalisation du dispositif de régulation et de mise en œuvre des marchés publics.

Statut : **en cours**

Le Gouvernement a initié des formations dédiées aux agents de la Direction générale des marchés publics axées sur la gestion de la commande publique, la réglementation et le contrôle des marchés publics. Les aspects relatifs au montage des dossiers de consultation des entreprises, à la pratique des appels d'offres ou encore de l'expression du besoin y ont été abordés.

Par ailleurs, l'Autorité nationale de vérification et d'audit, créée par l'ordonnance 0011/PR/2020 du 14 août 2020, a commencé ses premières missions de contrôle.

## Engagement 2 : Consolider notre crédibilité financière laquelle se traduira par notre capacité à mobiliser les recettes et à mieux maîtriser les dépenses.

Statut : **non réalisé**

La crédibilité financière du Gabon est scrutée par les agences de notation qui multiplient les publications alarmantes à ce sujet. Ainsi, en février 2021 l'agence de notation Fitch Ratings a publié une note<sup>35</sup> dans laquelle elle réaffirmait le risque de liquidité auquel fait face le Gabon. Fitch Ratings prévoyait que « le Gabon continuera d'enregistrer des déficits budgétaires, sous l'effet de la modération des prix du pétrole et d'un léger rebond de la production après les réductions enregistrées au 2e semestre 2020. Les besoins de financement s'élèveront à environ 9% du PIB en 2021 et 2022 et les difficultés récurrentes du Gabon à obtenir les financements prévus rendent le risque de liquidité plus élevé que celui de ses pairs pour un niveau donné de besoins de financement. » Quelques semaines plus tôt, des analystes de l'une des plus grandes banques de la planète, Goldman Sachs, s'inquiétaient du risque de surendettement du Gabon en 2021 et de l'accroissement du risque de défaut de paiement.<sup>36</sup>

Notes de crédit de long terme du Gabon chez les principales agences de notation		
Organisme de notation	Note	Qualité
Moody's	<b>Caa1</b>	Risque élevé
Fitch Ratings	<b>CCC</b>	Risque élevé
Standard & Poor's Global Ratings	<i>Pas de rating depuis avril 2016</i>	N/A

### Notes de crédit de long terme du Gabon en juin 2021

Concernant l'amélioration par le Gouvernement de la capacité du Gabon à mobiliser les recettes et mieux maîtriser des dépenses cela semble être contredit par le projet de loi des Finances rectificative 2021 adopté en Conseil des ministres le 10 juin 2021 :

- les recettes budgétaires anticipées par le Gouvernement pour l'exercice 2021 baissent de 252,3 milliards FCFA par rapport à la loi de Finances initiale passant de 1874,4 milliards FCFA à 1622,2 milliards FCFA (soit une baisse de 13,5%) ;
- les dépenses de fonctionnement anticipées augmentent de 76,1 milliards FCFA passant de 1111,2 milliards FCFA à 1187,3 milliards FCFA (soit une hausse de 6,4%) ;
- les dépenses d'investissements, pourtant indispensables à la relance économique, baissent de 130,1 milliards FCFA passant de 483 milliards FCFA à 353,3 milliards FCFA (soit une baisse de 27,1%).

<sup>35</sup> <https://www.fitchratings.com/research/sovereigns/gabon-faces-liquidity-risks-due-to-challenging-funding-path-17-02-2021>

<sup>36</sup> <https://www.reuters.com/article/us-emerging-debt-debtrenegotiation-idUSKBN27C1SE>

### Engagement 3 : Rationaliser la dette pour préserver la viabilité et la soutenabilité des finances publiques, tenir les engagements de l'Etat, ainsi que dégager des marges pour financer des actions dans le domaine social.

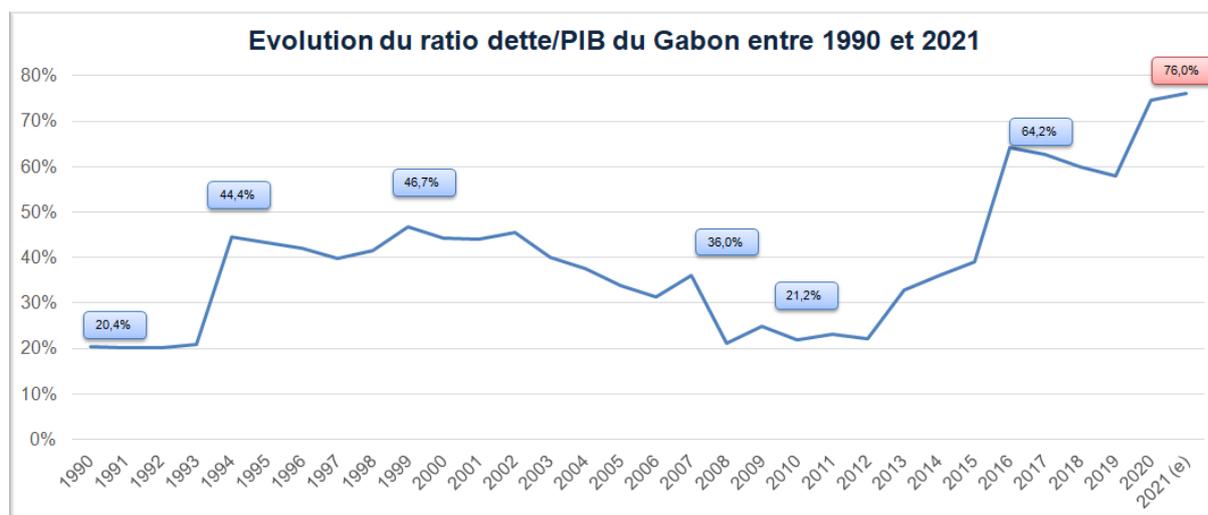
Statut : **non réalisé**

Classé à risque élevé et spéculatif dans les ratings des principales agences de notation, l'endettement du Gabon a dépassé la limite communautaire de 70% du PIB en 2020 pour se situer à 74% sous l'effet conjugué du ralentissement économique créé par la crise sanitaire liée au Covid-19, du faible impact des emprunts antérieurs sur la création de la valeur ajoutée et de la mauvaise gestion des ressources publiques. La dette publique demeure à un niveau élevé au 1er semestre 2021.

Suivant une tendance inverse à celle de la courbe de l'endettement, les ressources propres de l'Etat sont en forte baisse. Il en résulte que l'Etat gabonais se trouve dans une situation inconfortable à l'approche des échéances de dettes qu'il a souscrites sur les marchés internationaux et qu'il doit désormais rembourser en empruntant sur ces mêmes marchés à des conditions moins favorables que les emprunts antérieurs tout en allongeant les maturités des emprunts.

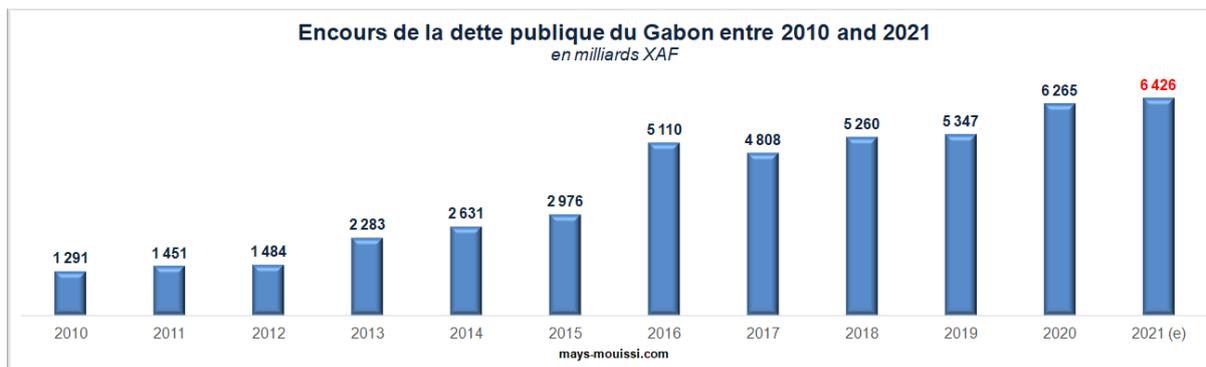
Ainsi dans le projet de loi de Finances rectificative 2021, les recettes budgétaires sont annoncées en baisse de 13,5% tandis que les ressources de trésorerie et de financement composées principalement du produit de nouveaux emprunts augmentent de 76% passant de 807 à 1421,6 milliards FCFA.

La mise en œuvre d'un nouveau programme avec le Fonds Monétaire International (FMI) devenu indispensable pour oxygéner les finances publiques tarde à se réaliser alors que le Gouvernement fonde sa stratégie économique et financière sur ce programme. Ainsi, dans la synthèse de sa revue périodique du 24 mai 2021, l'agence Moody's soulignait la dépendance du Gabon au pétrole et sa faible compétitivité, son faible classement dans les indicateurs mondiaux de gouvernance, une mauvaise gestion des finances et des liquidités, son historique des arriérés envers les créanciers, sa sensibilité au risque politique, au risque de liquidité et au risque du secteur bancaire<sup>37</sup>.



*Évolution du taux d'endettement du Gabon entre 1990 et 2021*

<sup>37</sup> [https://www.moody.com/research/Moodys-announces-completion-of-a-periodic-review-of-ratings-of--PR\\_446446](https://www.moody.com/research/Moodys-announces-completion-of-a-periodic-review-of-ratings-of--PR_446446)



Évolution de l'encours de la dette publique du Gabon entre 2010 et 2021

**Engagement 4 : Trouver de nouvelles niches de recettes en vue d'améliorer les capacités de financement de l'économie (élargissement de l'assiette de la fiscalité foncière, formalisation du secteur informel par la simplification des procédures d'enregistrement, de l'établissement de formes juridiques simplifiées et des régimes fiscaux spéciaux, la mise en place de méthodes d'imposition forfaitaires et la facilitation d'accès aux services financiers et commerciaux).**

Statut : **en cours**

L'élargissement de l'assiette fiscale a été l'une des principales exigences du FMI dans les négociations qui ont abouti à un accord au niveau des services au titre du deuxième Mécanisme Élargi de Crédit (MEDC). À l'issue de ces négociations, le Gouvernement a adopté le 10 juin 2021 un projet de loi de Finances rectificative (PLFR) qui vise notamment « l'optimisation de la mobilisation des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale, la digitalisation des services, la suppression de toutes les exonérations d'impôts, droits et taxes non prévus, autorisés ou approuvés par la loi ». Si la volonté du Gouvernement de réduire les niches fiscales est affirmée, reste à la matérialiser et en mesurer les effets sur le plan budgétaire lors du passage au parlement de la loi de règlement portant sur l'exercice budgétaire 2021.

Concernant l'optimisation de la fiscalité foncière et la formalisation du secteur informel annoncées par le Gouvernement, leur impact sur les recettes publiques est négligeable. Le secteur informel continue de le demeurer tandis que l'absence de cadastre efficient, d'une politique de la ville et l'omniprésence des constructions anarchiques et insalubres amenuisent le rendement potentiel de la fiscalité foncière.

**Engagement 5 : Lutter contre toutes les formes de fraudes fiscales, poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales avec l'achèvement du projet e-t@x, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobit@x) et la création du compte fiscal numérique pour chaque contribuable.**

Statut : **en cours**

Le projet de dématérialisation des procédures fiscales se poursuit. L'Etat gabonais dispose désormais d'un portail de téléprocédure fiscale (e-t@x)<sup>38</sup>. Ce portail permet aux grandes et moyennes entreprises qui ont adhéré à ce service de télédéclarer et télépayer une trentaine d'impôts, taxes, droits, redevances et autres retenues depuis leur espace dédié. Pour accélérer le processus d'adhésion à la plateforme e-t@x, le Code Général des Impôts a rendu obligatoire l'adhésion pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1,5 milliard FCFA<sup>39</sup>. Si la sécurité des sites internet de la plateforme e-t@x et de la Direction générale des impôts nécessite d'être accrue, un nombre croissant d'entreprises continue d'adhérer à la plateforme.

<sup>38</sup> <https://www.etax.dgi.ga/>

<sup>39</sup> Cf. article P.818 bis du Code Général des Impôts

Le déploiement de la solution mobit@x qui doit permettre aux contribuables particuliers d'acquitter leurs impôts et taxes depuis leur téléphone mobile semble avoir pris du retard. Le projet qui consiste au développement d'une application est évalué à 150 millions FCFA par le Gouvernement.

Enfin, la création d'un compte fiscal numérique pour chaque contribuable n'est pas encore effective.

### **Engagement 6 : Activation des mécanismes de financement des collectivités locales que sont le Fonds de Péréquation des Collectivités Locales (FPCL) et le Fonds d'Initiatives Départementales (FID) afin de déclencher l'action de l'administration décentralisée.**

Statut : **non réalisé**

L'annonce de la création d'un Fonds d'Initiatives Départementales (FID) a été faite le 31 décembre 2017 par Ali Bongo Ondimba, à l'occasion d'un discours à la nation. Il précisait : « *Le respect et la mise en valeur de la diversité sont gage de notre cohésion territoriale. C'est pourquoi, j'ai décidé en 2018, la création d'un Fonds d'initiative départementale (FID) dans chacun des départements du pays afin de financer les projets de développement à la base et offrir à chaque département plus d'autonomie. Ces fonds seront dédiés au financement de projets communautaires dans chaque département, dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des populations et de dynamiser le développement économique local* ».

Plus précis sur le financement de ce nouveau fonds, l'ancien ministre en charge de l'Economie, Régis Immongault, indiquait en janvier 2018 que le FID serait financé à partir des ressources prévues pour le fonds d'investissement provincial (FIP) pour lequel 18 milliards FCFA avaient été prévus dans la loi des finances 2017<sup>40</sup> et 18 autres milliards dans le budget initial 2018<sup>41</sup>. Pour les 12 milliards FCFA restants pour atteindre la cible de 48 milliards FCFA, Régis Immongault indiquait : « *Les 12 milliards complémentaires nécessaires résulteront d'un réaménagement dans les lignes budgétaires existantes* »<sup>42</sup>. Le Gabon comptant 50 départements, chaque département se serait ainsi vu doter d'une enveloppe budgétaire de 1 milliard FCFA pour financer les projets locaux.

Alors que la Présidence de la République affirmait que les 50 milliards dédiés au financement de la première année du FID avaient été provisionnés à la Caisse des dépôts et de consignations<sup>43</sup>, l'activation du fonds au profit des départements n'a jamais été effectuée depuis 2018. En dépit de l'engagement réitéré du Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda d'activer les mécanismes de financement du FID, aucune ligne budgétaire n'a été inscrite dans la loi des Finances initiale 2021 à cet effet. Il en résulte que l'action de l'administration décentralisée pour un développement équilibré des territoires n'a pas été déclenchée.

---

<sup>40</sup> Code budgétaire 30.995

<sup>41</sup> Code budgétaire 30.995.5

<sup>42</sup> <http://www.gaboneconomie.net/gabon-economie/index.php/institutionnel/974-investissements-le-fonds-d-initiative-departementale-un-vecteur-de-developpement>

<sup>43</sup> Cf. Conférence de presse du porte-parole de la Présidence de la République du 23 mars 2018

<https://www.gabonmediatime.com/ike-ngouoni-le-fid-deja-alimente-a-hauteur-de-50-milliards-de-fcfa/>

# Justice



## Bilan de la réalisation des engagements – Justice

Engagements du Gouvernement - Secteur Justice	Statut
Promotion d'une justice qui consolide l'Etat de droit, renforce les droits de l'Homme et la promotion de l'équité	Non réalisé
Protection des droits et libertés fondamentales des citoyens	Non réalisé
Réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires	Non réalisé

Tableau 12 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Justice

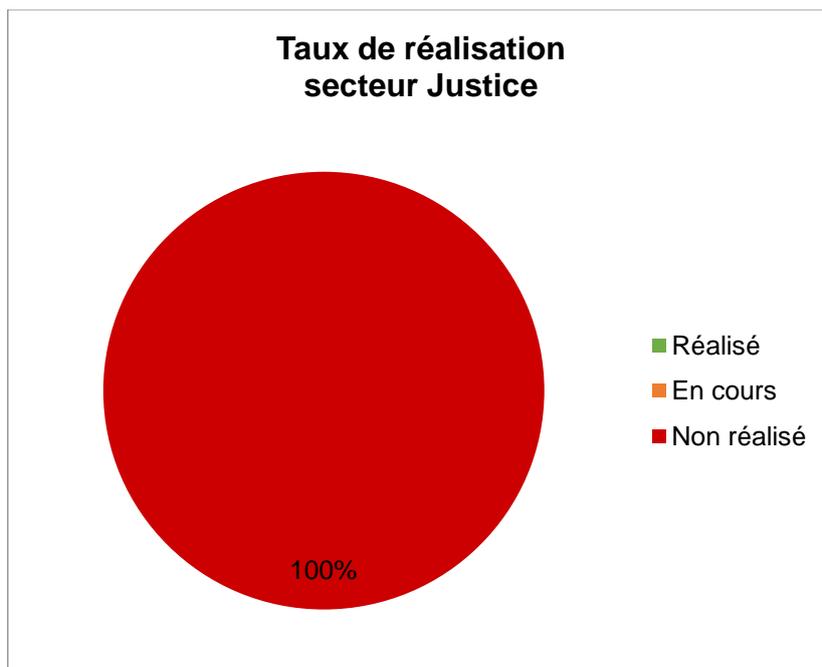


Figure 13 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Justice

## Engagement 1 : Promotion d'une justice qui consolide l'Etat de droit, renforce les droits de l'Homme et la promotion de l'équité, tout en garantissant un règlement juste des différends dans le monde des affaires.

Statut : **non réalisé**

Au cours de la première année de Rose Christiane Ossouka Raponda à la Primature, plusieurs conflits relatifs au droit des affaires n'ont pas eu d'aboutissement. La plus médiatisée étant l'affaire EGCA SA et SATRAM SA qui oppose la famille de feu Lahcen Jakhokh à sieur Moustapha Aziz. Cette affaire toujours pendante devant les juridictions gabonaises de Port-Gentil est loin de trouver son épilogue<sup>44</sup>. Les sociétés SATRAM SA et EGCA SA sont en redressement judiciaire depuis 2018. Toute chose qui démontre la lenteur judiciaire qui entrave le droit pour tout citoyen d'obtenir de la justice une décision dans un délai raisonnable. Dans cette affaire, la presse locale notamment l'hebdomadaire *Echos du Nord* a régulièrement fait état de soupçons de concussion entre des magistrats, des auxiliaires de justice et des personnalités politiques et privées qui profiteraient du maintien en redressement judiciaire des deux sociétés malgré les interpellations du personnel qui n'est toujours pas fixé sur son sort près de 5 ans après la mort du fondateur desdites sociétés.

## Engagement 2 : Protection des droits et libertés fondamentales des citoyens, dans le respect strict des lois et règlements de la République.

Statut : **non réalisé**

Le Gouvernement a initié par l'intermédiaire des ministres chargées des Droits de l'Homme, Erlyne Antonela Ndembet Damas et des Droits de la femme, Prisca Nlend Koho, dans le cadre de la protection des libertés fondamentales des citoyens une modification des lois n°15/72 du 29 juillet 1972 portant Code civil et n°042/2018 portant Code pénal pour d'une part, redéfinir la relation entre époux dans le mariage et rompre avec l'inégalité de droits que les dispositions anciennes consacraient et d'autre part réprimer les violences faites aux femmes. Cependant, plusieurs autres libertés fondamentales ont été violées. C'est le cas, par exemple, des droits de la défense dans l'affaire très médiatisée qui oppose le ministère public à l'ancien directeur de cabinet du Président de la République Brice Laccruche Alihanga qui sont violés selon ses conseils qui sont empêchés de voir leur client.

Au cours du mois de juin 2021, le directeur de publication du média en ligne Gabonreview a été convoqué par des agents de la Direction générale des recherches de la Gendarmerie nationale<sup>45</sup> pour avoir publié un article intitulé « *Qui a « volé » les voitures de BLA ? Les flics pointés du doigt* ». Un abus d'autorité qui s'est fait en violation des lois de la République notamment le Code de la communication qui exclut en son article 199 « *toute sanction privative de liberté en cas de manquement aux dispositions de la présente ordonnance et règlements en vigueur, notamment les infractions commises par voie de presse* ». Ce qui implique l'impossibilité pour toutes les institutions du Code de procédure pénale de mener une action publique en cas de délit de presse.

Dans une autre affaire opposant le ministère public aux auteurs présumés de la tentative de coup d'état du 7 janvier 2019, les comptes-rendus d'audiences parues dans la presse<sup>46</sup>, notamment de l'audience du 18 juin 2021 montrent que les droits de la défense sont peu respectés et que les avocats des accusés sont obstrués.

Dans un communiqué de presse publié le 26 juin 2021, l'ONG SOS Prisonniers Gabon spécialisée dans la réinsertion des détenus et le respect de leurs droits, informait l'opinion qu'elle était désormais interdite d'accès à la prison centrale de Libreville par les autorités carcérales au motif que le 31 mai 2021, l'ONG a adressé un courrier au Garde des Sceaux pour dénoncer « *le traitement dégradant et humiliant de trois femmes incarcérées, qui ont vu leurs cheveux être rasés par des agents de la*

---

<sup>44</sup> <https://www.gabonmediatime.com/affaire-satram-la-bataille-judiciaire-entre-tarik-jakhokh-et-moustapha-aziz-loin-detre-achevee/>

<sup>45</sup> <https://www.gabonmediatime.com/convocation-de-gabonreview-a-la-dgr-la-gendarmerie-bafoue-la-depenalisation-du-delit-de-presse/>

<sup>46</sup> <https://gabonactu.com/coup-detat-manque-du-7-janvier-2019-kelly-ondo-obiang-a-vomi-une-partie-des-secrets-devant-la-barre/>

sécurité pénitentiaire ». <sup>47</sup> Auparavant, cette ONG avait révélé au public le maintien en détention à la prison centrale de Libreville de 18 détenus dont les peines avaient expiré ou déclaré non coupables <sup>48</sup> et d'autres violations graves des droits humains en milieu carcéral.

Ce sont là, des exemples qui démontrent que le Gouvernement doit fournir plus d'efforts pour garantir à tous la protection des droits et libertés fondamentales.

### Engagement 3 : Réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires dans le but de résoudre la problématique de la surpopulation carcérale.

Statut : **non réalisé**

La réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires du pays n'est pas effective et la problématique de la surpopulation carcérale demeure omniprésente dans les prisons du pays.

Les travaux de construction de la nouvelle prison centrale de Libreville à Nkoltang (à environ 27 km de la capitale) n'ont jamais démarré en dépit des annonces répétées du Gouvernement. A Libreville comme à l'intérieur du pays, les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires sont régulièrement dénoncées par des associations et les familles des détenus. La seule action du Gouvernement à souligner est la réception d'un bâtiment annexe d'allure modeste de 17 cellules à la Prison de Gros-Bouquet de Libreville. A noter que ce pénitencier comptait environ 3 000 détenus en septembre 2020 alors qu'il fut construit pour accueillir 300 prisonniers.



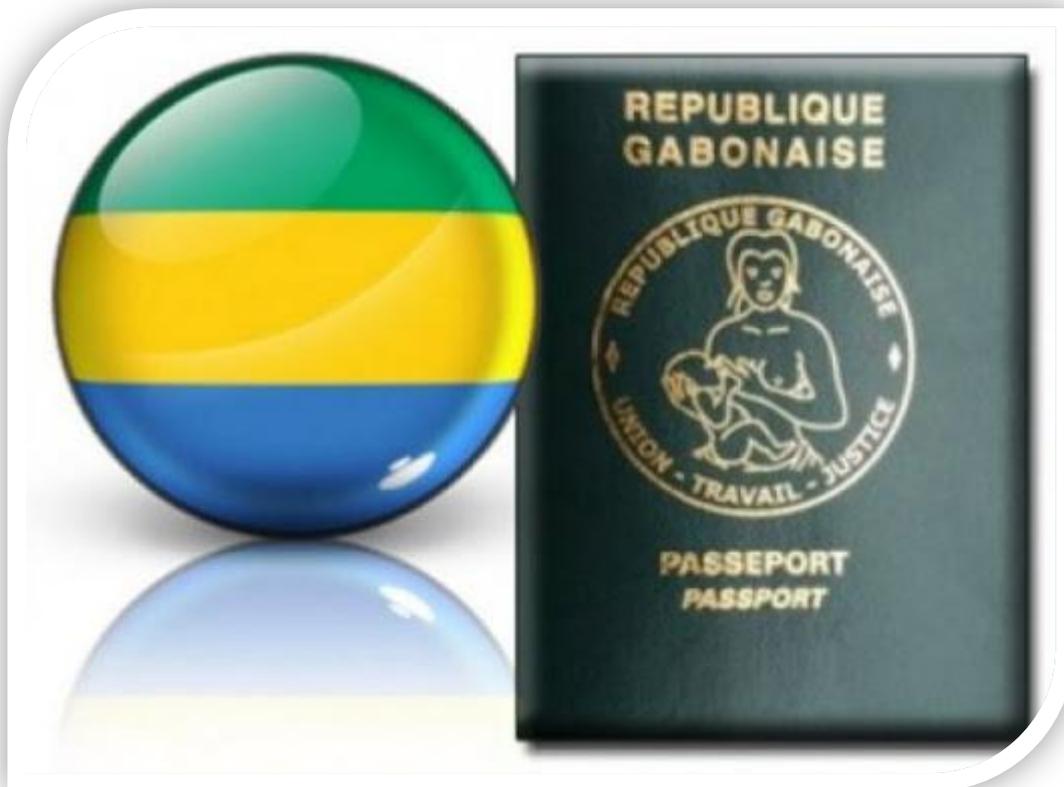
Le bâtiment annexe de la prison centrale de Libreville inauguré le 10 décembre 2020 par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Erylyne Antonela Ndembet-Damas

© medias241.com

<sup>47</sup> <https://www.gabonreview.com/prison-centrale-de-libreville-le-president-du-spg-interdit-de-visites/>

<sup>48</sup> <https://www.gabonreview.com/gabon-18-detenus-oublies-par-ladministration-penitentiaire/>

# Affaires étrangères



## Bilan de la réalisation des engagements – Affaires étrangères

Engagements du Gouvernement - Secteur Affaires étrangères	Statut
Améliorer l'information du Gouvernement en matière de protection et d'assistance des gabonais de l'étranger	Non réalisé

Tableau 13 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Affaires étrangères



Figure 14 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Affaires étrangères

## Engagement 1 : Améliorer l'information du Gouvernement en matière de protection et d'assistance des gabonais de l'étranger.

Statut : **non réalisé**

Le quotidien des gabonais de l'étranger reste encore émaillé de difficultés de toutes sortes à l'instar des étudiants boursiers de l'Etat gabonais qui font face très souvent, à des retards de paiement de leur bourse. C'est le cas des étudiants Gabonais du Sénégal qui ont au cours de l'année accumulé jusqu'à huit (8) mois d'impayés de bourse<sup>49</sup>. Une situation qui accroît leur précarité loin de leurs familles. De même, lors des émeutes de Dakar (Sénégal) qui ont fait suite à l'arrestation de l'opposant Ousmane Sonko, le Gouvernement gabonais s'est muré dans un silence surprenant<sup>50</sup> alors que le Sénégal abrite un important contingent de ressortissants Gabonais pour la plupart élèves et étudiants. En France, des activistes se sont vus refuser l'accès à l'ambassade du Gabon pour se faire établir leurs passeports du fait de leur opinion.

---

<sup>49</sup> <https://www.gabonmediatime.com/senegal-des-etudiants-gabonais-denoncent-8-mois-dimpayes-de-bourses/>

<sup>50</sup> <https://www.gabonmediatime.com/emeutes-au-senegal-le-silence-dossouka-raponda-sur-la-securite-des-ressortissants-gabonais/>

# Travaux publics



## Bilan de la réalisation des engagements – Travaux publics

Engagements du Gouvernement - Secteur Travaux publics	Statut
Réalisation de la route <i>Transgabonaise</i>	En cours
Réalisation des travaux de réhabilitation des voiries urbaines du Grand Libreville	En cours

Tableau 14 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Travaux publics

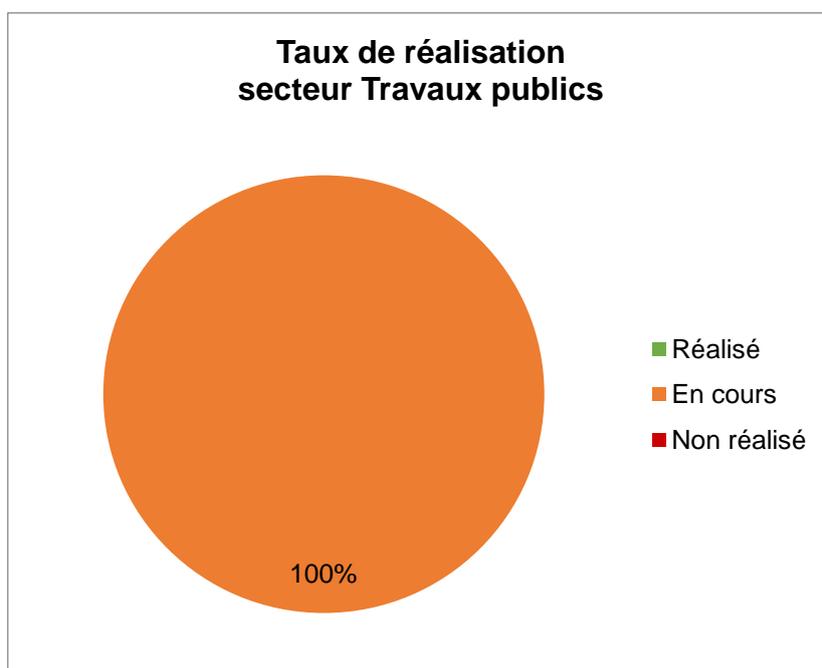


Figure 15 Taux de réalisation secteur Travaux publics

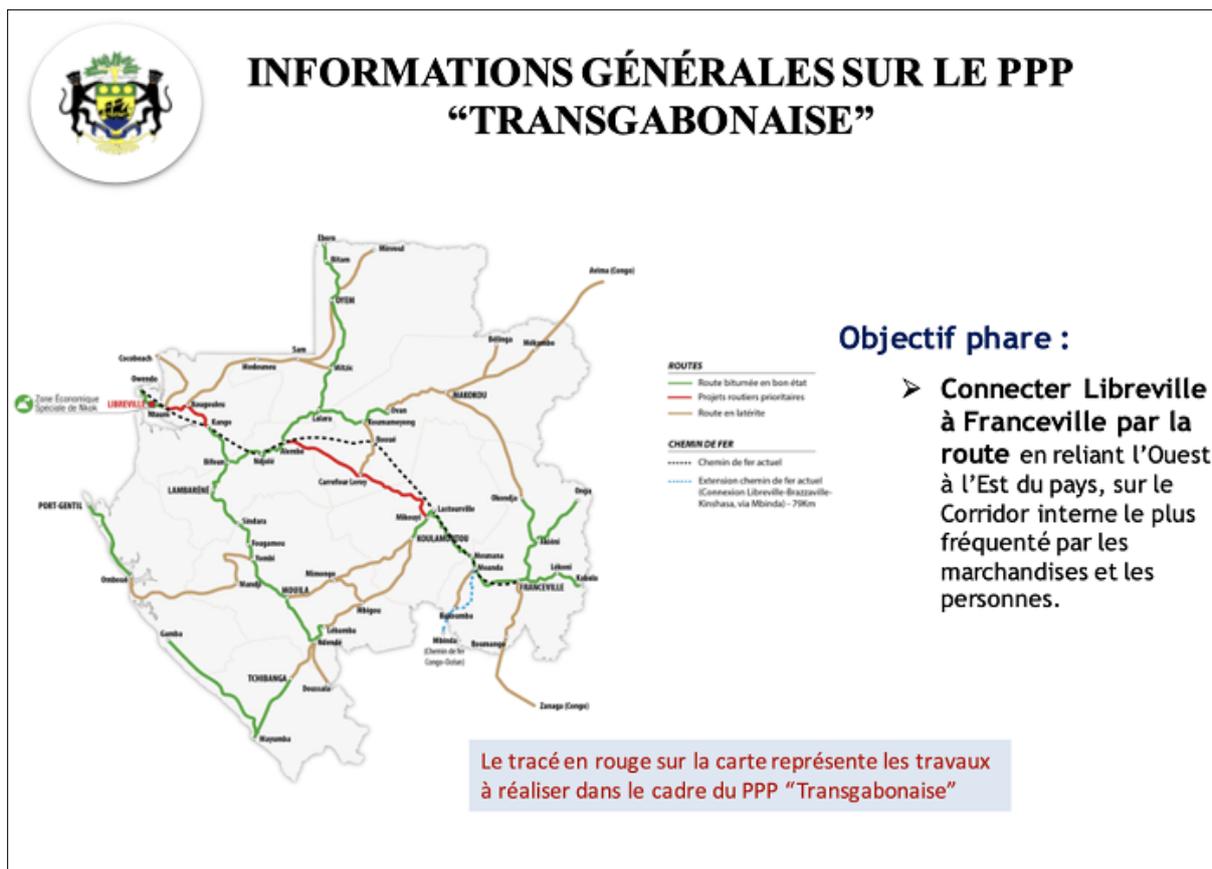
## Engagement 1 : Réalisation de la route *Transgabonaise*.

Statut : **en cours**

Près d'un an après le lancement des travaux de la route *Transgabonaise*<sup>51</sup> par le Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda et le démarrage des réunions publiques d'information sur l'identification des populations occupant l'emprise du projet, la Société autoroutière du Gabon (SAG) a annoncé la finalisation des inventaires des parcelles impactées par ce projet, l'un des principaux du deuxième septennat du Président de la République. Depuis lors, le rythme de progression des travaux est modéré.

Annoncés pour être achevés en 2023, les 828 kilomètres de la *Transgabonaise* ne seront très probablement pas asphaltés à cette échéance. La SAG a d'ors et déjà annoncé du retard dans la livraison du premier tronçon entre le PK24 et le PK105 sur la route Nationale 1. Ce tronçon devrait désormais être livré en juillet 2022. Si les 81 km du premier tronçon de la *Transgabonaise* étaient effectivement livrés à cette date, il resterait au Gouvernement moins d'un an pour réaliser les 747 km restants ...

En attendant la livraison de ce premier tronçon, la route Nationale 1, unique lien entre la capitale Libreville et l'intérieur du pays, est le lieu de borbiers notamment en grande saison des pluies. Ainsi, au mois de mai 2021, un gigantesque borbier au village Nsilé près de Kango, chef-lieu du département du Komo dans la province de l'Estuaire a coupé la circulation entre Libreville et le reste du pays.<sup>52</sup> Ces incidents perturbant la circulation ont tendance à se répéter causant des désagréments aux usagers et ralentissant les échanges commerciaux.



Informations générales sur la route *Transgabonaise*

© Communication du Gouvernement de la République

<sup>51</sup> Travaux lancés le 25 septembre 2020

<sup>52</sup> <https://www.gabonmediatime.com/gabon-le-borbier-de-kango-coupe-libreville-du-reste-du-pays/>



Un des nombreux bourbiers qui jalonnent la route Nationale 1, principale axe de circulation interprovincial Du Gabon

**Engagement 2 : Réalisation des travaux de réhabilitation des voiries urbaines du Grand Libreville, dans le cadre du programme d'urgence du Plan d'action prioritaire du Gouvernement (PAPG).**

Statut : **en cours**

A l'issue d'une convocation par le Président de la République du Premier ministre et de son ministre en charge des Travaux Publics, Léon Arnel Bounda Balonzi, sur l'état du réseau routier urbain de Libreville suivi d'une visite de terrain, le 4 novembre 2020, au cours laquelle Ali Bongo Ondimba constata la dégradation avancée des voiries de la capitale, le Gouvernement a lancé des travaux.

Réalisés dans le cadre du programme d'urgence du Plan d'action prioritaire du Gouvernement (PAPG), ces travaux de réhabilitation des voiries urbaines ne sont exécutés que très partiellement sur certains axes comme à Alibandeng-Kiliba (1er arrondissement), Melen-Bizango-Rail (5e arrondissement) et à l'arrêt sur les axes Bangos-Melen et Beau-Séjour-Mindoubé (5e arrondissement) alors que plus de 8 mois se sont écoulés depuis la visite de terrain d'Ali Bongo Ondimba.



Images de la route Alibandeng-Kiliba le 16 juin 2021  
© J.J.M.M



Images de la route Melen-Bizango-Rail le 16 juin 2021  
© L.N.D



Images de la route Melen-Nyali le 19 juin 2021  
© L.N.D



Images de l'axe Petit-Paris-Poste d'Akébé le 19 juin 2021  
© H.L.I.

# Culture, jeunesse et sports



Engagements du Gouvernement - Secteur Culture, Jeunesse et Sports	Statut
Redynamisation des fédérations sportives et reprise des championnats nationaux	En cours
Réforme du Conseil National de la Jeunesse	En cours
Recensement des associations afin de connaître leurs activités et cadrer leurs interventions	Réalisé

Tableau 15 Statut des engagements pris par le Gouvernement dans le secteur Culture, jeunesse et sports

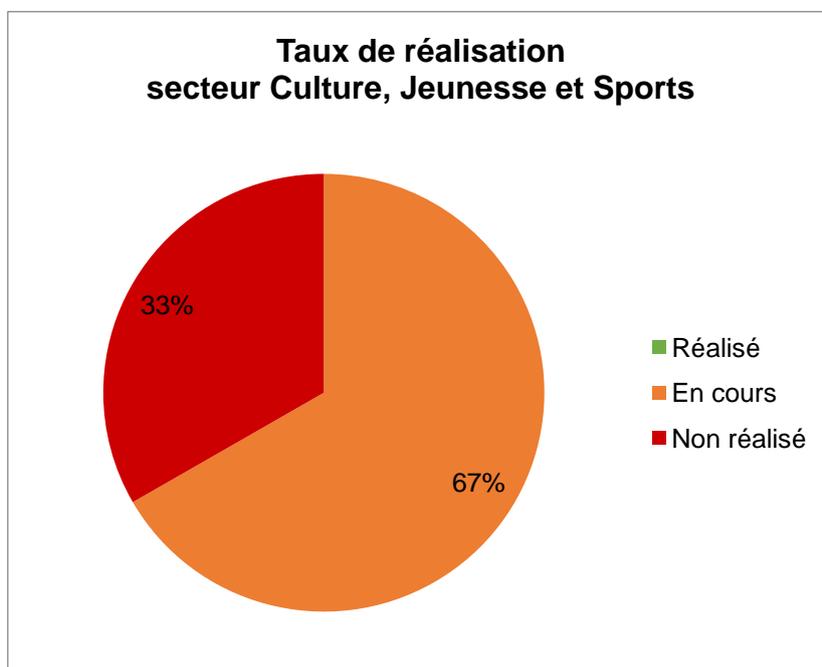


Figure 16 Taux de réalisation des engagements du Gouvernement dans le secteur Culture, jeunesse et sports

### **Engagement 1 : Redynamisation des fédérations sportives et reprise des championnats nationaux.**

Statut : **en cours**

Le Gouvernement a initié du 10 au 22 mai 2021, des assises nationales sur le championnat national de football (National Foot). Ces rencontres ont permis de passer en revue les causes du mutisme du sport en général et du football en particulier. Les commissaires ont, à l'issue de ces assises, fait des recommandations au Gouvernement pour sortir le secteur de sa léthargie qui se traduit par l'inactivité des fédérations sportives et des championnats. Dans le cadre de la riposte contre le covid-19, le gouvernement a décidé de stopper toutes les activités sportives depuis le 12 mars 2020, ce qui a entraîné une précarisation de nombreux acteurs du secteur.

### **Engagement 2 : Réforme du Conseil National de la Jeunesse, avec pour ambition de donner à cette structure la capacité de participer, de manière effective, à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.**

Statut : **en cours**

En pleine léthargie depuis près de deux ans, le Conseil national de la jeunesse du Gabon (CNJG) a fait d'une réforme initiée par le ministre chargé de la Jeunesse Franck Nguema. Le projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil national de la jeunesse du Gabon a été présenté en conseil interministériel le 14 mai 2021. Ce texte n'a pas encore été entériné par le Conseil des ministres ni voté par le parlement. Au cours de sa première année à la Primature, Rose Christiane Ossouka Raponda n'a donc pas œuvré à la mise en place du CNJG privant ainsi la jeunesse d'une structure capable de participer de manière effective à la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse.

### **Engagement 3 : Recensement des associations afin de connaître leurs activités et cadrer leurs interventions.**

Statut : **non réalisé**

Le recensement des associations envisagé par le ministère de la Jeunesse et des Sports n'a pas été réalisé à ce jour. Un tel projet existe mais il n'a pas encore été déployé par le Gouvernement.

## Conclusion

La réalisation du bilan de la première année de Rose Christiane Ossouka Raponda à la Primature de la République a été un exercice ardu. Il a nécessité, de notre part, un travail important que nous avons accompli de la façon la plus rigoureuse qu'il nous était possible. Ce rapport-bilan inédit en est le résultat.

En effet, il est un jalon important de la vision moderne de la société que nous souhaitons voir émerger au Gabon dans laquelle il ne saurait être envisagé l'accélération de la marche vers le progrès de la nation sans que la performance de l'action publique ne soit évaluée de façon continue par les citoyens au nom desquels elle est conduite.

Ce rapport-bilan constitue un outil à la disposition de tous, en particulier des citoyens gabonais qui pourront se forger leur propre opinion, au regard de l'analyse produite dans ce document, de la performance globale du Gouvernement Ossouka Raponda d'une part et la performance sectorielle de chaque ministre d'autre part.

# Annexe 1 : Déclaration de politique générale du Premier ministre Rose Christiane Ossouka Raponda

## PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE

Assemblée Nationale, le 04 Septembre 2020

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

C'est en vertu des prescriptions constitutionnelles que je suis devant vous, aujourd'hui, pour présenter le programme de politique générale du Gouvernement que je conduis.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, m'a fait l'immense honneur de me porter, le 16 juillet 2020, à la haute et prestigieuse fonction de Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Je voudrais, avant toute chose, lui exprimer ma profonde gratitude.

Je mesure, à travers cette décision, la lourde responsabilité induite par cette grande marque de confiance et la forte portée symbolique de cet acte politique, au moment où le Chef de l'Etat a consacré la période 2015-2025, décennie de la Femme.

Au-delà de la promotion de mon humble personne, c'est surtout la reconnaissance du rôle et de la place de la femme dans le processus de développement de notre pays. A travers cette nomination, c'est la femme gabonaise qui est honorée et récompensée.

La femme gabonaise dont chacun de nous ici présents peut apprécier, à sa juste valeur, le rôle dans la protection de la cellule familiale, dans la préservation des valeurs et traditions qui forment le socle de notre nation, ainsi que dans la consolidation de notre démocratie.

Aussi, pour cette raison, Monsieur le Président, Honorables Députés, vais-je solliciter cette auguste Assemblée afin qu'elle m'accorde le privilège de saluer et d'exprimer, à travers ma modeste voix, toute notre reconnaissance aux illustres personnalités, vivantes ou disparues, célèbres ou anonymes, qui se sont distinguées, à travers l'histoire de notre pays, par leurs compétences, par leur action quotidienne en faveur de l'évolution de la condition féminine et par la qualité de leur leadership.

Je voudrais saluer ici et exprimer toute notre gratitude à Madame Sylvia Bongo Ondimba, Première Dame du Gabon, pour son engagement quotidien et constant en faveur d'une plus grande implication de la femme dans la vie publique.

Sa présence active aux côtés du Président de la République, Chef de l'Etat, est une promesse renouvelée de sa forte contribution au renforcement de la cohésion de la société gabonaise dont la femme est incontestablement le pilier central.

Cette gratitude s'adresse également à :

- feue Agathe Okoumba d'Okwatségué, première femme Présidente de l'Association des femmes juristes du Gabon, pour avoir dédié sa vie à la défense des droits de la femme gabonaise ;

- feue Rose Francine Rogombé, première femme Magistrate et première femme élue Président du Sénat, pour avoir assuré la transition après le décès du Président Omar Bongo Ondimba en 2009 ;

Marie Madeleine Mborantsou, Président de la Cour Constitutionnelle dont je salue, entre autres, la participation active à l'élaboration de la Constitution transitoire de notre pays qui instaura le multipartisme en 1990.

A l'instar de ces femmes, tant d'autres que je n'ai pas citées, ont aussi contribué à façonner le destin de notre nation. Leurs contributions substantielles au renforcement des fondations de notre Etat, dans les domaines politique, économique, social et culturel ne sauraient être contredites aujourd'hui.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le parcours de ces femmes n'aurait cependant pas été possible sans le soutien des hommes, sans l'action décisive des Pères fondateurs de la Nation gabonaise.

Ouverts aux évolutions du monde, aux mouvements avant-gardistes de la société africaine et gabonaise, ils ont su anticiper et lire, à travers le temps, les tendances à partir desquelles se construirait le progrès économique et social.

Le Président Léon Mba posa l'acte fondateur, le 20 août 1966, lorsqu'il créa un ministère chargé de l'Organisation nationale des femmes gabonaises.

Le Président Omar Bongo Ondimba accéléra le processus en encourageant la femme gabonaise à se prendre en charge sur les plans politique et économique.

Alors, le ministère chargé de l'Organisation nationale des femmes gabonaises se transforma en un ministère chargé de la Promotion Féminine, le 17 avril 1975. Il le confia à une femme.

De secrétaire d'Etat en 1975, année de l'apparition des femmes dans une équipe gouvernementale, à Ministre de plein exercice en février 1980, les femmes ont gravi progressivement les marches de la hiérarchie gouvernementale sous son magistère, non sans accentuer leur présence dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale de notre pays.

Que dire du Président Ali Bongo Ondimba dont la politique en faveur de la promotion de la femme est l'achèvement d'une œuvre nationale et républicaine.

Au Gouvernement, dans les Institutions Constitutionnelles, dans l'administration centrale, au sein des forces de défense et de sécurité, ainsi qu'au niveau politique, le Chef de l'Etat a toujours promu les femmes aux plus hautes responsabilités pour leurs compétences.

Nous sommes bien là au cœur de la politique de l'Egalité des Chances prônée par le Président de la République.

Comme le Chef de l'Etat a écrit : « Promouvoir les femmes dans l'espace public et aux plus hauts postes de décision n'est pas qu'une question de justice et d'équité. Il en va également de notre efficacité collective ».

Puisse ces paroles forts pertinentes du Chef de l'Etat encourager les femmes à continuer de se former pour acquérir des compétences solides dans tous les domaines.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables Députés,

Monsieur le Président,

*Avant de me prêter à l'exercice que m'impose ma charge, permettez-moi de m'adresser à vous pour saluer l'homme de consensus que vous incarnez. Votre élection, il y a un peu plus d'un an, à la tête de l'Assemblée nationale est le couronnement d'un parcours administratif et politique marqué du sceau de l'excellence.*

*Homme de devoirs, vous avez su, durant de nombreuses années, contribuer au renforcement des mécanismes de fonctionnement de notre démocratie. Soyez-en remercié.*

*Honorables Députés,*

*Je voudrais saluer individuellement chacun de vous et vous féliciter pour la manière dont vous portez la confiance que les populations des différentes localités de notre cher pays ont placée en vous.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Jamais dans l'histoire de notre pays, le peuple gabonais ne s'est trouvé confronté à une épreuve aussi grave, une épreuve aussi dramatique que la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus. Une crise qui déstructure notre société.*

*En effet, cette crise a perturbé la mise en œuvre de nos plans de développement économique et social, et remis en cause les projets de nos compatriotes.*

*Elle a fragilisé leur confiance ainsi que celle des opérateurs économiques. Les Gabonais s'inquiètent du présent, ils s'interrogent sur l'avenir, ils appréhendent le futur.*

*Le Chef de l'Etat a entendu toutes ces interrogations et toutes ces inquiétudes. Et, il a aussi compris toutes les insatisfactions et toutes les attentes exprimées par son peuple.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Le contexte dans lequel le Gouvernement a été mis en place, est particulier. En effet, l'apparition, à la fin de l'année 2019, de la maladie infectieuse émergente provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2, a plongé la planète dans une triple crise sanitaire, économique et sociale.*

*Les effets sont inédits depuis la crise des « subprimes » de 2008. Aucun pays au monde n'a été préparé à la fulgurance de ce phénomène sanitaire et à la surpuissance de ses effets multisectoriels.*

*De manière globale, toutes les régions du monde devraient connaître un recul de la croissance de leur Produit Intérieur Brut (PIB) en 2020, du fait des fortes perturbations de l'activité sur le plan planétaire et des restrictions qui ont eu pour conséquence le ralentissement, voire l'arrêt de nombreux secteurs de l'économie.*

*La fin de la période de sidération liée à l'apparition inattendue de ce virus conduit l'ensemble des pays de la planète à considérer que, tout en maintenant les campagnes de promotion en faveur des gestes barrières, d'hygiène et de distanciation physique, il nous faut apprendre à vivre avec ce virus. C'est là, un impératif !*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Notre pays, le Gabon, s'emploie à contenir l'évolution de cette pandémie, à la suite des mesures prises par le Président de la République, Chef de l'État, et mises en œuvre par le précédent Gouvernement dirigé par Monsieur Julien Nkoghé Békalé à qui j'exprime ici ma reconnaissance.*

*Tout en ayant une pensée particulièrement émue pour toutes les personnes disparues durant cette période, je voudrais rendre un hommage à la population gabonaise pour son comportement responsable durant la période de confinement.*

*Les statistiques résultant de la surveillance épidémiologique nationale démontrent que, progressivement, nous prenons la mesure de la pandémie.*

*Le nombre de personnes guéries est en constante progression. Les cas en urgence se réduisent. Le nombre de décès est relativement faible quand on le compare à d'autres pays présentant sensiblement le même profil épidémiologique.*

*Le déconfinement progressif en cours ne doit pas être interprété comme la fin de la pandémie, mais plutôt, comme le signe d'une volonté de repartir de l'avant et d'affronter, de manière responsable, cette pandémie en redonnant le droit à la vie et le droit au progrès.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La baisse de la demande de nos produits d'exportations et le ralentissement de l'activité économique, intervenus au lendemain du déclenchement de cette crise sanitaire mondiale, devraient avoir un impact, à court terme, sur nos recettes budgétaires en 2020.*

*A l'instar de très nombreux pays du monde, nos comptes publics devraient connaître une dégradation, tout comme notre situation monétaire et notre position extérieure.*

*Pourtant, nous devons rester optimistes, car les raisons de l'être existent. Les perspectives encourageantes s'annoncent à l'horizon du fait de la volonté de la plupart des pays d'encourager un retour, à la normale, progressif des activités.*

*La reprise de l'économie mondiale est attendue en 2021 avec un taux de croissance de 5,4%.*

*Il convient, dès lors, de nous organiser de manière à saisir chaque opportunité qui sera offerte par la reprise des activités, de par le monde, pour débrider l'action d'investissement dans notre pays et raviver, dans le cœur de nos populations, le rêve et l'espoir.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Ali Bongo Ondimba a orienté l'action de mon Gouvernement autour de quatre (4) axes majeurs. Il s'agit de :*

*- la maîtrise du risque sanitaire lié à la Covid-19 ;*

*- la relance de notre économie ;*

*- la bonne gouvernance de l'action publique ;*

*- la préservation de notre modèle social de redistribution pour améliorer la qualité de vie des Gabonaises et des Gabonais, et consolider notre vivre ensemble.*

*Le Gabon peut être fier de la manière dont il a réagi face à ce phénomène sanitaire, notamment grâce à l'excellente qualité des plateaux techniques existants, à l'image du Centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL), du Centre Hospitalier Universitaire d'Owendo (CHUO), de l'Hôpital d'Instruction des Armées Omar Bongo Ondimba (HIAOBO) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda (HIAA).*

*Toutes ces structures ont permis de mieux affronter la pandémie, par une prise en charge rapide.*

*La stratégie de riposte contre la Covid-19 doit être maintenue, sous réserve de l'évolution de la pandémie. C'est ainsi que nous parviendrons à maîtriser le risque sanitaire y afférent.*

*En conséquence, l'action de mon Gouvernement sera de poursuivre la mise en œuvre de la démarche actuelle, à savoir :*

*dépister – isoler – traiter », tout en maintenant les mesures barrières.*

*Aussi, l'action du Gouvernement sera-t-elle de maintenir une surveillance active de la pandémie, d'encourager les opérations de dépistage volontaire, de prendre en charge les cas positifs, de protéger les personnels soignants.*

*Dans ce contexte, je voudrais exprimer ma reconnaissance à ces derniers pour le travail abattu et leur engagement.*

*Cette reconnaissance, je l'exprime aussi aux Forces de Défense et de Sécurité.*

*Outre le maintien de la surveillance active de la pandémie, disais-je, le renforcement des plateaux techniques de nos structures sanitaires, notamment celles des régions sanitaires, sera effectué dans le but d'améliorer nos capacités de prise en charge.*

*L'ensemble de ces actions s'inscrit, en réalité, dans le cadre d'une action plus globale : celle de la poursuite de la réforme de notre système de santé que le Président de la République, Chef de l'État, appelle de tous ses vœux pour l'adapter aux exigences du moment.*

*La gestion de cette pandémie a démontré la pertinence des efforts d'investissement déployés ces dernières années, notamment ces derniers mois, avec la création récente des instruments performants comme le laboratoire Professeur Daniel Gahouma ou l'hôpital spécialisé Covid-19.*

*Le laboratoire Professeur Daniel Gahouma, véritable joyau doté d'une technologie de pointe et capable d'analyser jusqu'à 10 000 tests par jour, fait figure de référence en Afrique, en matière de capacités de dépistage à la Covid-19.*

*Il nous appartient maintenant de consolider ces structures par l'amélioration de leur gouvernance, le renforcement de la performance de l'accès et de l'offre de soins, tout en veillant à en optimiser la gestion budgétaire et financière.*

*Le renforcement des plateaux techniques des structures hospitalières, de deuxième et troisième niveaux, sera aussi une priorité inscrite dans le programme d'investissements du secteur de la santé pour la période 2020-2022.*

*Ce programme a pour but de transformer le visage des Centres Hospitaliers Régionaux, des hôpitaux départementaux, des centres médicaux, des centres de santé et des dispensaires.*

*La difficulté de l'offre de soins dans ces structures dites périphériques participe de l'engorgement des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU). Il faut en conséquence rendre plus opérationnelles ces structures afin de concentrer l'action des CHU sur la prise en charge des cas plus complexes.*

*Dans le même temps, notre système de santé doit pouvoir faire face à la survenue brutale de maladies émergentes et infectieuses comme c'est le cas, aujourd'hui, avec la pandémie de la Covid-19.*

*C'est pourquoi, l'ancien Hôpital Pédiatrique d'Owendo sera réhabilité et transformé en Institut des Maladies Infectieuses.*

*De même, neuf centres de diagnostics seront déployés dans toutes les provinces, d'ici le premier semestre 2021. L'objectif étant une meilleure prise en charge des patients et une réduction substantielle du coût des examens médicaux.*

*Donner une place de choix à la médecine préventive participe également de la stratégie d'amélioration de la performance du système de santé.*

*Des actions seront menées en faveur d'une meilleure couverture vaccinale, de la lutte contre le paludisme, le VIH Sida, la tuberculose et les autres maladies parasitaires.*

*Le coût élevé pour l'Etat de la prise en charge des maladies non transmissibles que sont le cancer, l'hypertension artérielle, le diabète et les autres maladies chroniques est une des raisons qui nous pousse à faire ce choix.*

*La crise sanitaire actuelle nous a interpellés sur l'urgence de renforcer également la recherche scientifique et médicale afin de répondre aux enjeux multisectoriels qu'elle induit.*

*A cet égard, nous disposons d'outils performants à l'image du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST), du Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) et du Centre de Recherches Médicales de Lambaréné (CERMEL).*

*Nous allons travailler à les redéployer pour que ces structures s'imposent comme des outils de référence qui soutiennent et encouragent, au-delà de la santé, des projets de recherche porteurs.*

*La formation des personnels recevra également une attention particulière dans la réforme du système de santé.*

*L'ouverture d'une Ecole d'infirmières d'ici la fin de l'année 2020 contribuera à résorber le déficit en ressources humaines, observé dans les structures sanitaires du pays.*

*L'Ecole Provinciale de Formation et d'Action Sanitaire de Mouila sera réhabilitée.*

*La réforme de l'Université des Sciences de la Santé s'inscrira dans le même sens.*

*De même, les formations en ingénierie médicale seront mises en place dans les établissements technologiques du pays, à l'instar de l'École Polytechnique de Masuku, afin de permettre aux hôpitaux de disposer également de personnels capables d'assurer la maintenance de leurs équipements biomédicaux.*

*Rendre accessible et disponible le médicament dans tous les départements sanitaires, en plus de renforcer les dispositifs de contrôle dédiés, sont des objectifs que poursuivra la réforme du système de santé.*

*Aussi, la réforme de l'Office Pharmaceutique National (OPN) s'impose-t-elle.*

*Les enjeux sont de réduire, de manière globale, le coût du médicament de 30% par l'utilisation des médicaments génériques de qualité, d'une part, de réorganiser cette centrale d'achat et de redéfinir les missions et la place des pharmacies hospitalières dans le dispositif de l'offre de soins, d'autre part.*

*L'établissement de partenariats publics-privés avec des opérateurs spécialisés dans la gestion du médicament sera envisagé de manière à rendre opérationnelle cette réforme, d'ici la fin de l'année 2021.*

*L'Etat a investi dans la construction d'hôpitaux de référence. Le cadre juridique de gestion des structures hospitalières dans notre pays a été modernisé depuis 2017.*

*Des lois ont été prises en 2017. Il s'agit de l'ordonnance du 27 février 2017 portant réforme hospitalière en République Gabonaise et celle du 23 février 2018 portant organisation et gouvernance des structures sanitaires en République Gabonaise.*

*A ces ordonnances, il faut ajouter le décret du 09 juillet 2018 fixant les statuts des centres hospitaliers universitaires.*

*Il faut en conséquence aller plus loin et plus fort. Car, cela favorisera encore davantage l'accès aux soins de tous nos compatriotes, en particulier les populations les plus vulnérables.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La relance de l'économie est le second axe majeur de l'action de mon Gouvernement. Comme je l'ai rappelé, le Gabon, à l'instar des pays du monde, fera face, cette année, aux effets des mesures de confinement prises dans le monde.*

*Cette réalité nous oblige à tenir compte de ce que la croissance mondiale connaîtrait une baisse du Produit Intérieur Brut réel de 1,9% en 2020 pour s'établir à -4,9%.*

*L'Afrique subsaharienne connaîtrait aussi un recul important de sa croissance de 3,2%.*

*Au Gabon, la croissance économique a été de 3,9% en 2019 et initialement prévue à 3,8% en 2020. Ces performances sont dues à la réussite des réformes importantes que nous avons engagées, depuis plusieurs années, qui nous ont, fort heureusement, permis de mieux nous adapter à cette crise sanitaire, dont l'impact sur l'économie réelle nous donne une estimation de -0,8%.*

*La croissance mondiale devrait être de retour en 2021 et pourrait s'établir à 5,4%. En Afrique subsaharienne, elle serait de 3,4% et pour le Gabon, elle se situerait entre 2 et 3%. L'enjeu pour notre Gouvernement, au-delà de la forte contrainte budgétaire, est de faire repartir les activités économiques.*

*Pour cela, il nous faut accélérer l'exécution des projets en partenariat publics-privés, rendre lisible l'action de l'État en matière d'investissement public, poursuivre l'exécution des projets d'investissements en cours et restaurer la confiance des investisseurs en améliorant l'environnement des affaires.*

*Le Gouvernement compte accélérer l'exécution des projets en Partenariats publics-privés. La forte contrainte budgétaire nous oriente aujourd'hui vers la recherche et la promotion des financements innovants.*

*L'effet d'éviction exercé par les dépenses salariales et le règlement du service de la dette sur l'investissement public nous oriente vers cette voie.*

*Aussi, un certain nombre de projets en Partenariats Publics-Privés sont-ils en cours d'exécution. C'est le cas de la Transgabonaise » qui mobilise, entre autres, des PME locales et favorise la création de près de 2000 emplois directs.*

*Dans le secteur de l'eau et de l'énergie, des projets de barrages hydroélectriques sont en cours de lancement, notamment le barrage de Kingulé Aval d'ici la fin de l'année 2020, le barrage de Ngoulmendjim et celui de Dibwangui, tous les deux en 2021. Ces trois projets vont générer 2350 emplois et augmenter l'offre en électricité de plusieurs provinces.*

*Outre l'accroissement de l'offre en électricité, ces projets permettront aussi à notre pays de respecter ses engagements en matière de préservation de l'environnement.*

*Dans le même sens, avec le partenaire Gabon Special Economic Zone (GSEZ) INFRA, le Gouvernement poursuit la construction et la réhabilitation de près de 750 kilomètres de lignes électriques de moyenne et basse tension sur les axes Kango-Bifoun-Lambaréné-Fougamou-Mouila et Oyem-Bitam-Okok-Batouri.*

*Ce programme global de développement des infrastructures électriques aura un impact sur plus de 150 villages et 40.000 foyers.*

*Cette électrification participera aussi du développement économique de ces localités, à moyen et long termes, grâce à une capacité additionnelle de 17 Mégawatts.*

*Le rôle du Gouvernement sera de veiller à la bonne exécution et à la réalisation effective de ces projets.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*côté des projets financés en Partenariats-Publics-Privés, il faut également stimuler l'investissement public. Mais, cela passe par notre capacité à rendre plus lisible notre action dans ce domaine.*

*Aussi, une programmation qui tient compte à la fois de notre capacité d'absorption, de nos capacités financières et des priorités de notre processus de développement, devient-elle une nécessité impérieuse.*

*De même, l'activation du dispositif dédié à la sélection, à l'étude et au choix des modes de financement des projets, ainsi qu'à celui destiné à la recherche des financements extérieurs, seront des facteurs déterminants de notre politique d'endettement.*

*En outre, l'exécution du programme d'investissements publics en cours va se poursuivre et couvrir de nombreux domaines, parmi lesquels les aménagements routiers et les infrastructures collectives.*

*La réalisation de ces projets s'inscrit dans le cadre de la remise*

*niveau des infrastructures de soutien à la croissance, tout en participant à l'amélioration des conditions de vie des populations.*

*La route demeure une préoccupation, de premier plan, pour les pouvoirs publics. C'est pour répondre à cette problématique, notamment celle des voies en dégradation très avancée, que le Gouvernement a engagé, entre autres, des travaux de réhabilitation des voiries urbaines du Grand Libreville, dans le cadre du programme d'urgence du Plan d'action prioritaire du Gouvernement (PAPG).*

*Sur ce registre, des programmes seront déroulés sur les deux prochaines années pour améliorer la qualité de notre réseau routier ainsi que la mobilité des personnes et des biens.*

*A ce sujet, Honorables Députés, le récent drame de Lambaréné nous rappelle la nécessité impérieuse d'accélérer la réhabilitation de toutes nos infrastructures.*

*Je saisis cette occasion pour présenter à nouveau les condoléances les plus sincères du Gouvernement et exprimer notre vive compassion aux familles durement éprouvées par ce drame.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*L'accès à l'électrification demeure une préoccupation majeure pour le Gouvernement, car elle inter-agit sur les populations.*

*Aussi, la mise en œuvre des projets d'électrification rurale en vue de résorber les disparités d'accès aux services d'électricité entre le milieu urbain et la zone rurale va-t-elle s'intensifier.*

*C'est le cas des projets d'extensions et de densification des réseaux électriques qui seront conduits, entre autres, dans les provinces de l'Estuaire, du Haut Ogooué, de la Ngounié et du Woleu-Ntem. Au total, 320 kilomètres de lignes moyenne et de basse tension sont prévus à cet effet. Les travaux seront lancés au cours du dernier trimestre de l'année.*

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'accès à une eau potable pour tous, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, est une question vitale pour laquelle mon Gouvernement continuera à œuvrer pour chercher des solutions durables.

Au demeurant, des projets s'exécutent normalement pour résoudre la problématique du stress hydrique en milieu urbain et d'accès à l'eau potable en zone rurale.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine, la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) a mis en service huit forages réhabilités à Angondjé (nord de Libreville), qui dessert plus de 8000 habitants. Cette réalisation rentre dans le cadre d'un vaste projet d'adduction d'eau avec la livraison, en fin d'année 2020, d'une usine d'eau potable à proximité du lac CimGabon qui produira 36.000 m<sup>3</sup> d'eau par jour et viendra réduire de 50% le déficit d'eau dans le Grand Libreville.

De même, l'intérieur du pays ne sera pas en reste avec des travaux similaires en cours à Mouila, Ndjolé, Mitzi et Booué qui viendront, eux aussi, impacter positivement le quotidien d'environ 65.000 habitants.

Dans le même ordre d'idées, le projet d'amélioration de la desserte en eau potable du Grand Libreville démarrera avant la fin de cette année. Les appels d'offres de ce grand projet ont été bouclés et les premiers contrats signés.

Ce vaste projet a pour ambition d'améliorer le rendement du réseau de distribution d'eau potable qui se situe à 52% pour le porter à 80%. Ainsi, il permettra précisément de :

- renouveler 149 kilomètres de canalisations vétustes du réseau actuel ;
- renforcer et d'étendre 131 kilomètres de réseau de distribution en eau potable du Grand Libreville ;
- réparer les fuites d'eau potable aussi bien dans les bâtiments administratifs de l'État qu'à travers la ville ;
- construire trois châteaux d'eau et de réhabiliter des ouvrages de stockage d'eau potable existants ;
- d'améliorer la gouvernance et de renforcer les capacités des acteurs du secteur Eau et Assainissement.

Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, notre priorité sera de poursuivre la mise en œuvre des mesures arrêtées par le Président de la République en août 2017, permettant de réaliser 925 pompes d'hydraulique villageoise.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

La problématique de l'habitat demeure un défi pour mon Gouvernement. En effet, comme nous le savons tous, les populations éprouvent d'énormes difficultés à accéder à la propriété.

C'est pourquoi, les bras séculiers de l'Etat, compétents en la matière, s'attèleront à améliorer notre visibilité afin de faciliter l'accès des populations aux terrains viabilisés et au logement.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

L'investissement est avant tout une question de confiance. C'est la traduction de la confiance en actes.

Le rétablissement de cette confiance passe par l'intensification du dialogue public-privé et l'accélération des réformes qui permettront d'améliorer notre classement au palmarès « Doing Business ».

L'objectif poursuivi est d'attirer le maximum d'investisseurs dans les secteurs à fort potentiel de croissance et de résilience économique. Il s'agit, entre autres, de l'agriculture, de la pêche, de la forêt, de l'industrie, du tourisme, des hydrocarbures, des mines et du numérique.

Il paraît évident que le Gabon doit développer, dans ces secteurs, des compétences distinctives qui seront à la base de son modèle de transformation.

En matière agricole, un soutien actif sera apporté à la production agricole locale afin, non seulement, de la faire participer aux efforts de relance, mais aussi, d'améliorer la sécurité alimentaire du pays.

A cet effet, l'Etat a réservé 50 000 ha de terres cadastrées dans des zones agricoles à forte productivité (ZAP), situées à proximité des voies d'évacuation, dans les localités d'Andem, de Kango, de Bifoun, d'Idemba et de Mboukou.

En ce qui concerne la pêche, cinq centres de débarquement de produits de pêche sont en cours de construction à Cocobeach, Franceville, Mouila, Makokou et Mayumba.

De plus, la mise en œuvre du projet de débarquement des produits de la pêche industrielle, par une restructuration du nouveau port d'Owendo afin qu'il devienne un hub pour la pêche thonière, s'inscrit aussi dans cette logique.

Dans le domaine de la forêt, la politique de transformation et de développement durable du secteur sera poursuivie, conformément aux Très Hautes Orientations du Président de la République. Et ce, dans le but de renforcer la contribution du secteur à la création de la richesse, en favorisant les deuxième et troisième transformations, ainsi que de nombreux emplois.

Par ailleurs, au regard du succès enregistré, ces dernières années, par la Zone économique de Nkok, notamment pour la transformation du bois au niveau local, deux nouvelles zones économiques spéciales seront mises en place à Lambaréné, pour le bois, et Franceville, pour l'agriculture et les plantations d'arbres dans le cadre de la politique de reboisement.

Ces projets d'envergure qui bénéficieront de l'accompagnement de la Gabon Special Economic Zone (GSEZ), permettront de créer près de 5.000 emplois, sur les douze prochains mois.

Pour ce qui est du tourisme, un autre levier important de la diversification de notre économie, la stratégie du Gouvernement repose sur l'identification d'opérateurs en vue de nouer des partenariats pour développer l'écotourisme et proposer ainsi une nouvelle offre touristique. La mise en œuvre de cette stratégie va générer des emplois.

S'agissant des hydrocarbures, notre Code des Hydrocarbures a permis de rendre le secteur plus attractif. Ainsi, deux axes constituent des motifs encourageants à travers, d'une part, la promotion du bassin sédimentaire gabonais par le 12<sup>ème</sup> appel d'offres en cours, et, la valeur ajoutée qu'induirait l'exploitation du gaz naturel dans les domaines marin profond et très profond, d'autre part.

Le secteur minier dont la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG) est la locomotive, par sa position de 2<sup>ème</sup> producteur mondial de minerai de manganèse à haute teneur, est un pilier important de la relance de l'économie.

Fort des atouts considérables dont regorge ce secteur, il va s'agir de le développer davantage en diversifiant les opérateurs et les minerais à exploiter. C'est le cas, entre autres, du Gisement d'or d'ETEKE et du fer de BANIAKA.

Pour ce qui est du numérique, la crise de la Covid-19 a révélé la nécessité urgente d'accélérer le passage au digital. Cette révolution va considérablement bouleverser le paysage administratif, économique et social de notre pays.

*C'est le sens à donner au développement du projet e-Gabon qui nécessitera la formation des personnels dans les différentes spécialités.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Pour que le programme de relance produise ses effets, le Gouvernement aura à cœur de veiller :*

*- à la formation professionnelle et à l'éducation, afin que les créations d'emplois profitent aux Gabonais ;*

*- au développement des Petites et Moyennes Entreprises, pour qu'elles deviennent des acteurs incontournables de notre transformation économique ;*

*- à une meilleure gouvernance de la commande publique, afin qu'elle profite plus au tissu économique local.*

*Il s'agira pour le Gouvernement de s'assurer de l'impact de la mise en œuvre de ces chantiers sur l'emploi dans notre pays. Et, veiller à ce que l'exécution des projets que j'ai cités plus haut, favorise, en priorité, le recrutement d'une main d'œuvre locale qualifiée.*

*L'ambition du Gouvernement sera d'accompagner la préparation et la mise en œuvre de toutes les actions visant à maintenir, à créer et à susciter des opportunités d'emplois dans les secteurs porteurs de croissance.*

*Bien évidemment, organiser les conditions d'une plus grande efficacité de l'adéquation entre la formation et les offres d'emplois, ainsi que le développement des dispositifs d'accompagnement aux formations professionnalisantes, seront essentiels pour atteindre cet objectif.*

*C'est pour favoriser l'emploi des gabonais, prioritairement dans la politique de recrutement des entreprises, que parmi les décisions prises par mon équipe gouvernementale, figurent la réforme de l'Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels (ANFPP) et celle de la Direction Générale de la Formation Professionnelle (DGFP). L'adoption des textes de réformes est déjà effective.*

*La nouvelle Agence Nationale de Formation et de Perfectionnement Professionnels assurera la gestion et la coordination des Centres de formation professionnelle, créés par l'État, dans le but d'offrir à notre jeunesse des formations qualifiantes et immédiatement opérationnelles.*

*Le Centre des Métiers du Transport et de la Logistique sera lancé d'ici la fin de l'année 2020.*

*Le Complexe multisectoriel de N'kok s'ajoutera l'année prochaine pour former notre jeunesse dans les domaines du génie mécanique, du génie électrique et électronique, ainsi que dans l'ingénierie du soudage, de la maintenance automobile, de la construction et des machines agricoles.*

*Quant à la réforme du secteur de l'éducation en cours, elle vise à introduire, de manière globale, des changements structurels dans notre système éducatif.*

*A cet effet, il s'agira d'améliorer avant tout les conditions d'accueil des élèves des niveaux primaire et secondaire afin d'en réduire le nombre par classe.*

*Il s'agit, en même temps, de réécrire et d'harmoniser les curricula et les parcours de formation pour rendre possible la mise en œuvre d'une politique de suivi et d'accompagnement des élèves dans leur projet d'études et de formation.*

*Au niveau supérieur, l'accent sera également mis sur la construction de nouvelles infrastructures au sein des trois grandes universités du pays, pour améliorer les capacités d'accueil des étudiants et des enseignants, et de promouvoir le développement d'une offre de formation professionnalisante.*

*En définitive, les réformes en cours dans le secteur éducatif et le développement des filières d'enseignement professionnel et technique, associés à la diversification de l'économie permettront d'augmenter les perspectives d'emplois pour notre jeunesse.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La relance de l'économie passe aussi par un tissu d'entreprises dynamiques, toutes petites, petites, moyennes ou grandes, et un environnement juridique et institutionnel qui garantit leur promotion. L'enjeu ici est d'en faire les moteurs de cette relance.*

*La mise en place d'une plateforme de concertation permanente dont l'objectif sera de soutenir les entreprises, et principalement les Petites et Moyennes Entreprises et les Très Petites Entreprises, participe de la pérennisation de cet outil central de notre développement.*

*Dans le même ordre d'idées, la commande publique, constituée majoritairement des marchés publics, est un incontournable levier de croissance et de développement socio-économique.*

*Le mode de passation des marchés par appel d'offres doit toujours être privilégié pour nous permettre de réaliser des économies sur les dépenses de l'Etat, de contribuer efficacement à la lutte contre la corruption et la pauvreté, et partant, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD).*

*C'est pourquoi, l'opérationnalisation du dispositif de régulation et de mise en œuvre des marchés publics sera particulièrement suivie.*

*Je veillerai, entre autres, sur la mise en œuvre des dispositions pertinentes du Code des marchés publics, relatives au traitement préférentiel réservé aux Petites et Moyennes Entreprises de droit gabonais, disposant d'un agrément PME délivré par les services compétents, en matière de sous-traitance.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Tous ces efforts ne seront durables que si, avec abnégation, nous intensifions l'amélioration de la gouvernance publique et veillons à la pérennité de notre modèle de redistribution.*

*S'agissant de la gouvernance publique, l'objectif sera de consolider notre crédibilité financière. Celle-ci se traduira par notre capacité à mobiliser les recettes et à mieux maîtriser les dépenses.*

*La crédibilisation de la gouvernance financière de l'État passe également par le maintien d'une relation de confiance avec l'ensemble des bailleurs de fonds.*

*Dans ce domaine, la politique de mon Gouvernement en matière d'endettement sera la rationalisation de cette dépense pour préserver la viabilité et la soutenabilité des finances publiques, tenir les engagements de l'Etat, ainsi que dégager des marges pour financer des actions dans le domaine social.*

*Notre crédibilité se construira aussi par notre capacité à améliorer le financement du budget de l'État, au regard du potentiel inexploité dans la mobilisation des ressources fiscales.*

*Le Gouvernement s'engage, à ce niveau, à trouver de nouvelles niches de recettes en vue d'améliorer les capacités de financement de l'économie.*

*La fiscalité foncière offre des perspectives d'élargissement de l'assiette fiscale. Dans ce sens, la simplification de la fiscalité du patrimoine immobilier, le renforcement des moyens d'action du registre foncier urbain ainsi que le renforcement des capacités*

*mener des études prospectives pour asseoir une fiscalité en faveur des collectivités locales, apparaissent comme des pistes que nous exploiterons.*

*De même, la formalisation du secteur informel par la simplification des procédures d'enregistrement, de l'établissement de formes juridiques simplifiées et des régimes fiscaux spéciaux, la mise en place de méthodes d'imposition forfaitaires et la facilitation d'accès aux services financiers et commerciaux, figureront au nombre des objectifs que nous poursuivrons pour l'élargissement de l'assiette fiscale.*

*Tout comme le Gouvernement s'attèlera à lutter contre toutes les formes de fraude fiscales non sans continuer à poursuivre la dématérialisation des procédures fiscales avec l'achèvement du projet e-tax, le déploiement de la solution de paiement par téléphone mobile (mobitax) et la création du compte fiscal numérique pour chaque contribuable.*

*En un mot, il s'agit de digitaliser les services de l'Etat.*

*Dans ce domaine également, la volonté, maintes fois exprimée du Président de la République, est de favoriser l'émergence de services fiscaux davantage performants qui participent réellement au financement de l'économie.*

*Sur un tout autre plan, le Trésor Public, tout en demeurant le seul organisme habilité à recevoir les paiements des impôts et taxes, développera encore davantage des moyens et des dispositifs de paiement qui garantissent la traçabilité. C'est la voie qu'il nous faut suivre pour améliorer la trésorerie de l'Etat.*

*Il convient de souligner que la prévision et l'exécution budgétaire seront à la base du processus pour réduire les pertes d'efficacité des dépenses publiques.*

*Pour ce qui est précisément de l'exécution du budget en dépenses, la pratique du paiement par journée-comptable entière sera systématique.*

*En outre, les actions de contrôle seront multipliées pour s'assurer que les ressources sont mobilisées et utilisées efficacement.*

*Quand je parle de ressources, j'englobe les ressources humaines, les ressources financières et les ressources matérielles.*

*C'est dans ce sens qu'il a été créé l'Autorité Nationale de Vérification et d'Audit (ANAVEA) par le Conseil des Ministres en sa séance du 14 août 2020.*

*En plus de renforcer le contrôle administratif, elle veillera à la bonne gestion des biens et des ressources financières publiques, ainsi qu'à une bonne évaluation des politiques publiques.*

*Cet organe nous accompagnera, de manière globale, dans la promotion de la bonne gouvernance et dans l'instauration d'une culture de reddition des comptes.*

*Pour ce qui est de la gouvernance administrative, un accent particulier sera mis sur l'amélioration des conditions de travail et la gestion optimale des ressources humaines afin de rendre notre administration plus performante et plus efficace.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La pérennité de notre modèle social de redistribution est une priorité pour le Président de la République, Chef de l'Etat.*

*A cet effet, des mécanismes de paiement réguliers de la dette de l'Etat envers les organismes de prévoyance et de garantie sociale seront examinés, avec beaucoup de minutie, en même temps que leur gouvernance.*

*La stratégie d'investissement humain nous a indiqué la voie à suivre, pour livrer un combat acharné contre la précarité et les inégalités en vue de réduire, de manière forte, la proportion des gabonais économiquement faibles, essentiellement composés de femmes, d'enfants et de personnes âgées.*

*La mise en œuvre de cette stratégie sera davantage soutenue. Il s'agira, notamment, d'améliorer notre information sur le nombre de personnes considérées comme économiquement faibles et de réhabiliter, de manière progressive, toutes les infrastructures publiques dédiées au soutien des populations vulnérables.*

*Ces populations sont également dans les zones rurales où le conflit homme-faune, du fait de la dévastation de nombreuses plantations dans les villages, accentue leur précarité.*

*Pour régler cette situation, il importe de renforcer la protection de nos concitoyens. A l'image des barrières électriques installées dans l'Ogooué Ivindo, et de celle de Ndingi dans la Nyanga qui a été livrée le 24 juillet dernier, l'implantation de ces dispositifs de protection autour des plantations de nos populations, fruit de leur dur labeur, sera intensifiée.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Dans les domaines du sport et de la jeunesse, l'Etat continuera à jouer son rôle d'encadrement et d'accompagnement en faveur de leur développement.*

*La redynamisation des fédérations sportives est nécessaire à la reprise des championnats nationaux afin de favoriser la participation de nos athlètes aux compétitions internationales. De même, le sport de plein air doit être encouragé pour le maintien de nos compatriotes en bonne condition physique et en meilleure santé.*

*L'encadrement de la jeunesse, passera entre autres, par la réforme du Conseil National de la Jeunesse, avec pour ambition de donner à cette structure la capacité de participer, de manière effective, à la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.*

*Quant au monde associatif, le recensement des associations sera lancé afin de connaître leurs activités et cadrer leurs interventions.*

*En matière de culture, la préservation et la promotion de notre patrimoine conduiront le Gouvernement à mettre en œuvre une politique culturelle dynamique, afin d'affirmer et valoriser notre identité culturelle.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La force et la puissance de l'Etat s'expriment dans l'exécution de ses missions régaliennes. C'est le cas de notre politique de défense et de sécurité qui doit demeurer orientée vers la protection de l'intégrité physique de notre territoire, la défense des intérêts vitaux de notre pays et la protection des populations.*

*Le Gouvernement veillera à ce qu'il en soit ainsi, pour faire face aux différentes menaces dans un monde en constante mutation.*

*Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, a toujours fait de la formation un des axes prioritaires de sa politique de modernisation des Forces de défense et de sécurité.*

*A cet égard, la formation continue des personnels des Forces de défense et de sécurité, ainsi que l'acquisition des moyens matériels nécessaires à l'accroissement de leur performance et la consolidation de leur niveau d'opérationnalité, feront l'objet d'une attention soutenue. De même, l'amélioration de leurs conditions de vie sera poursuivie.*

*Par ailleurs, le lien Armée-Nation sera davantage affermi afin de consolider notre vivre ensemble et poursuivre l'édification d'un Gabon toujours plus fort, d'un Gabon toujours plus uni, d'un Gabon toujours plus solidaire.*

*Au niveau territorial, la restauration de l'autorité de l'État et le rapprochement de l'administration des administrés doivent être poursuivis avec plus d'ardeur.*

*A cet effet, une évolution du cadre juridique global des personnels et des auxiliaires de commandement est envisagée en vue d'en faire de véritables relais du développement local.*

*La politique de décentralisation doit s'accélérer. Car, les collectivités locales, en tant que partenaires de l'État, doivent véritablement contribuer au développement territorial.*

*L'activation des mécanismes de financement des collectivités locales que sont le Fonds de Péréquation des Collectivités Locales (FPCL) et le Fonds d'Initiatives Départementales (FID), déclenchera l'action de l'administration décentralisée.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La promotion d'une justice qui consolide l'Etat de droit, renforce les droits de l'Homme et la promotion de l'équité, tout en garantissant un règlement juste des différends dans le monde des affaires, est l'un des objectifs qui sera poursuivi.*

*Dans ce sens, le fonctionnement de l'ensemble des juridictions du pays sera davantage renforcé.*

*De même, la protection des droits et libertés fondamentales des citoyens, dans le respect strict des lois et règlements de la République, sera toujours assurée.*

*Par ailleurs, la réhabilitation de l'ensemble des établissements pénitentiaires, notamment avec l'extension de la prison centrale de Libreville dans le but de résoudre la problématique de la surpopulation carcérale, fait l'objet d'un examen spécifique tout comme la question relative au renforcement des programmes de réinsertion sociale des détenus.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*La poursuite de l'action diplomatique du Gabon sur la scène internationale demeure l'objectif global du Gouvernement, sous les Très Hautes Instructions du Président de la République, Chef de l'Etat.*

*C'est ici le lieu, pour moi, de saluer le leadership très éclairé du Président de la République qui permet au Gabon d'être un acteur audible et crédible dans le concert des nations.*

*C'est notamment le cas sur les grands sujets de l'heure, en matière de paix et de sécurité ou sur les questions du Climat, de la Biodiversité ou de l'Environnement.*

*Sur le plan régional, c'est avec succès et brio que le Chef de l'Etat, Président en exercice de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), vient de conduire la première phase de la réforme institutionnelle de notre organisation communautaire. Les membres de la Commission de la CEEAC, dans sa nouvelle architecture, ont prêté serment, tout dernièrement, devant le Président de la République.*

*Le Gouvernement s'attèlera à consolider le rôle et la place de notre pays au sein des instances internationales.*

*Sur un tout autre plan, améliorer l'information du Gouvernement en matière de protection et d'assistance des gabonais de l'étranger est un objectif nécessaire.*

*Monsieur le Président,*

*Honorables Députés,*

*Pour relever le défi de la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement, il est indispensable qu'un climat social apaisé soit toujours préservé.*

*C'est pourquoi, je ne ménagerai aucun effort pour déployer une intense activité de pilotage et de coordination pour en garantir la réalisation.*

*Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Honorables députés,*

*Avant de clore mon propos, je voudrais, au nom du Gouvernement, vous dire toute notre appréciation du travail considérable que l'Assemblée Nationale a toujours accompli.*

*Un travail remarquable, un travail collégial qui confirme la vocation traditionnelle de votre Assemblée qui est, par excellence, le lieu privilégié du débat public.*

*Dès lors, le Gouvernement entend contribuer, de manière significative, à renforcer les échanges avec la Représentation nationale dans le cadre des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, consacrés par les dispositions de la Constitution.*

*Dans cet ordre d'idées, les relations entre le Gouvernement et l'ensemble des Institutions Constitutionnelles seront plus que jamais soutenues.*

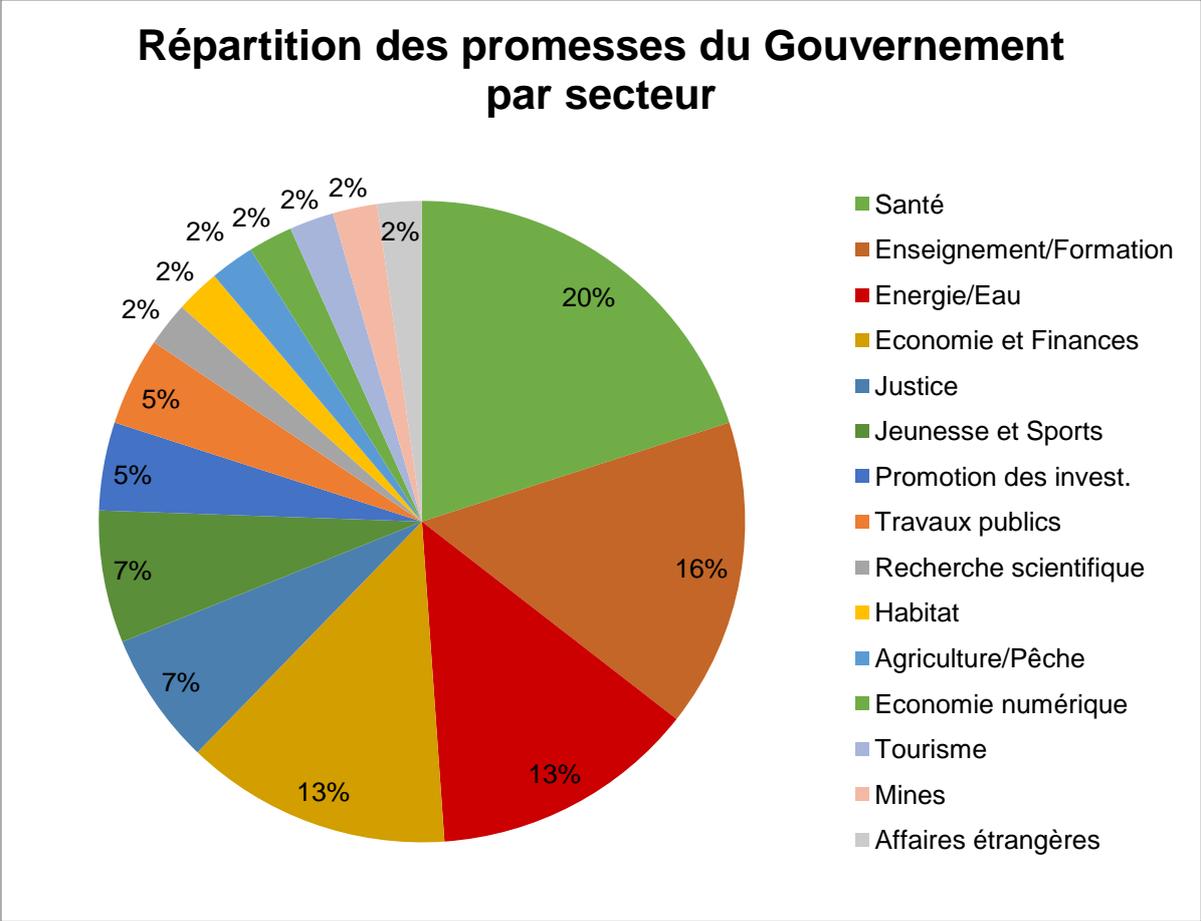
*La vitalité de notre démocratie, citée en exemple, est à ce prix.*

*Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés,*

*Conformément à l'usage républicain et après autorisation du Conseil des Ministres, j'engage ici et maintenant, devant vous, dignes Représentants du Peuple gabonais, la responsabilité de mon Gouvernement sur ce programme de politique générale. Et, par la même occasion, je sollicite votre confiance à travers votre vote.*

*Je vous remercie.*

# Annexe 2 : Répartition des promesses du Gouvernement par secteur



***Mays Mouissi & Harold Leckat***

